

C.R.I. N° 2 (2014-2015)

2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Mardi 30 septembre 2014

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	1
<i>Communication</i>	1
<i>Communications</i>	1
<i>Questions d'actualité</i>	1
<i>Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la plainte en ligne concernant la maltraitance animale » ;</i>	
<i>Question d'actualité de Mme Lambelin à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « la ligne téléphonique permettant de dénoncer la maltraitance animale »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Lambelin, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal	2
<i>Question d'actualité de Mme Reuter à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'avenir des titres-services »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Reuter, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	4
<i>Question d'actualité de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les certificats verts réduits de 15 à 10 ans »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Borsus, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	5
<i>Question d'actualité de Mme Gérardon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'organisation de « rave parties » illégales et leur encadrement nécessaire »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Gérardon, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	7
<i>Question d'actualité de M. Fourny à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le flou de la sixième réforme de l'État concernant le permis de conduire et la formation à la conduite »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Fourny, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine	8

Débat sur les conséquences du risque de « black-out » électrique, en application de l'article 62 du règlement

Intervenants : M. le Président, MM. Crucke, Dermagne, Henry, Fourny, Bellot, Gillot, Puget, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, M. Borsus.....9

Liste des intervenants..... 27

Index des matières..... 28

Abréviations courantes..... 29

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. André Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 9 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

Chers collègues, heureux de vous retrouver pour cette nouvelle séance. D'abord quelques mots d'excuse bien légitimes auprès de vous, mais malheureusement le Bureau, dans sa grande sagesse et sa proportionnalité pluraliste, a pris un peu plus de temps que prévu. Nous avons, il est vrai, l'avantage d'accueillir d'éminents nouveaux membres.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Cornet, pour raisons de santé ;
- MM. Jamar, Mouyard et Luperto, en mission ;
- M. Desquesnes, pour obligation de mandat.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

Je vous propose de reporter le point 1 de notre ordre du jour à une séance ultérieure.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. - Par lettre du 29 septembre 2014, les élus Ecolo m'ont informé qu'ils se constituaient en groupe et qu'ils ont désigné M. Hazée comme président et ceci, conformément à l'article 26, § 1er, sans pouvoir bénéficier de la disposition du § 2. Les spécialistes du règlement en verront la différence.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - M. le Président du Parlement der Deutschsprachigen Gemeinschaft m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 16 septembre 2014.

M. le Président du Vlaams Parlement m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 22 septembre 2014.

M. le Président du Parlement de la Communauté française m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 25 septembre 2014.

Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement wallon.

Ce document est à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance et, le cas échéant, de le voir analyser.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « LA PLAINTÉ EN LIGNE
CONCERNANT LA MALTRAITANCE
ANIMALE »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LAMBELIN
À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-
ÊTRE ANIMAL, SUR « LA LIGNE
TÉLÉPHONIQUE PERMETTANT DE
DÉNONCER LA MALTRAITANCE ANIMALE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal :

- de M. Dodrimont, sur « la plainte en ligne concernant la maltraitance animale » ;
- de Mme Lambelin, sur « la ligne téléphonique permettant de dénoncer la maltraitance animale ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, vous venez de le rappeler, nous accueillons une nouvelle compétence au sein de cette institution, c'est le bien-être animal. Nous avons été attentifs, Monsieur le Ministre, à ces différentes annonces qui ont été effectuées ces derniers temps sur ce sujet. C'est bien légitime que l'on communique sur la régionalisation de cette compétence et que l'on puisse mettre en exergue de nouveaux moyens pour lutter contre la maltraitance animale et, croyez-le bien, sur ce sujet, nous allons vous soutenir plutôt deux fois qu'une.

Néanmoins, nous sommes quelque peu inquiets, Monsieur le Ministre, par rapport à ce qui se dit, notamment en termes de moyens, et aussi ce qui est proposé au citoyen par rapport aux plaintes que celui-ci pourrait déposer via ce portail qui a été mis en ligne et qui va donc permettre d'enregistrer des plaintes.

Les craintes que nous manifestons, c'est en termes de moyens humains. Il est dit qu'il y a cinq inspecteurs, cinq contrôleurs qui font partie du service et qu'un agent administratif les accompagne.

Par ailleurs, on dit que « la cellule pourrait comprendre entre cinq et dix personnes », je cite votre cabinet qui s'exprime sur la question. Qu'en est-il exactement ? Va-t-on disposer de cinq personnes sur le terrain ou de dix personnes ? Je crois que c'est important

de donner la mesure exacte des moyens qui sont mis en œuvre pour cette problématique.

Par ailleurs, sur le formulaire qui est donc mis en ligne et qui va pouvoir servir pour le dépôt de plaintes éventuelles, on donne la possibilité au plaignant de le faire de façon anonyme. Alors là, nous avons une crainte et une question. Pensez-vous que cette façon de faire ne va pas encourager certains règlements de comptes parfois entre voisins ? On se plaint des aboiements d'un chien, on va peut-être dire que ce chien est maltraité. Ne va-t-on pas créer un véritable appel d'air ? Un appel auquel il faudra quand même répondre, Monsieur le Ministre.

Si les formulaires mis en ligne sont légion au niveau de votre service, il faudra donner suite. Donner suite à une plainte farfelue, c'est parfois consacrer autant de temps que pour une plainte qui est bien fondée.

Quand on sait que certains services de protection des animaux annoncent 1 000 à 1 500 dossiers par an – c'est le cas de la Société royale protectrice des animaux de Liège – on peut s'imaginer le nombre de dossiers qui pourraient être concernés sur l'ensemble du territoire wallon.

Voilà les craintes que nous voulions exprimer. Nous souhaiterions que vous précisiez ce que vous attendez par rapport à ce service mis en ligne, ces plaintes qui pourront être déposées via Internet, mais aussi les moyens humains pour répondre à ces différentes plaintes.

M. le Président. - La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre, ma question porte sur le même sujet. Nous avons appris par la presse, ce lundi, la mise en place de ce formulaire en ligne qui se veut anonyme pour déposer plainte quant aux maltraitances faites aux animaux.

Nous sommes totalement favorables au bien-être animal et à la lutte contre les violences faites aux animaux, c'est une évidence. Toutefois, ce type de formulaire nous paraît un peu interpellant. Nous pensons que sa mise en place pourra générer un abus des actes de délation. Nous nous posons également la question de la pertinence des plaintes qui seront déposées.

Comment, Monsieur le Ministre, entendez-vous mettre ce service en place ? Qui seront les personnes compétentes pour le gérer ?

Pouvez-vous nous éclairer davantage sur la procédure complète entre le dépôt de la plainte et le moment où les mesures seront prises ? Cela nous serait utile.

Vous dites être en faveur de l'application de la tolérance zéro par rapport aux personnes qui commettent des violences animales. Nous sommes entièrement d'accord sur ce point. Néanmoins, en quoi ce type de formulaire durcira-t-il la politique wallonne en la matière ?

À ce propos, vous avez également eu des concertations avec la police et le parquet. Pourriez-vous être plus explicite quant au contenu de ces concertations ? Comment les agents seront-ils informés des différents types de plainte ? Quel sort leur sera-t-il réservé dans les parquets ?

Enfin, je me permets d'ajouter un élément, parce qu'on le trouvait un peu choquant. Dans l'article, il semblerait qu'un amalgame ait été fait entre ces personnes qui commettent des violences à l'égard des animaux et leur situation sociale. Pourriez-vous également nous fournir des explications à ce sujet ?

Pour conclure, je répète que nous sommes totalement favorables au bien-être des animaux et que la lutte contre la violence faite à leur égard est pour nous une évidence. De là à mettre ce type de formulaire en place qui favorise les actes de délation, c'est un pas que nous ne voudrions pas franchir.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les députés, j'entends tout l'intérêt que vous portez à cette compétence du bien-être animal. Sur le nombre d'interpellations auxquelles j'ai eu à répondre dès ma prise de fonction au mois de juillet, le bien-être animal est largement pourvoyeur de questions et d'interpellations. Celles-ci étaient d'ailleurs reçues sous toute une série de formes : SMS, téléphone, message Facebook, courrier. Nous avons voulu mettre de l'ordre là-dedans, parce que nous recevons en permanence beaucoup de sollicitations.

Ce formulaire, il en existait déjà une version au niveau fédéral gérée par les services de la ministre Onkelinx, d'ailleurs. Il existait une version relativement confidentielle de ce formulaire qui était peu médiatisé, peu visible. Nous avons voulu l'utiliser comme outil principal pour récolter et, pour finalement, concentrer l'ensemble des sollicitations venant des citoyens.

C'est une formule assez pratique qui alerte tout de suite les contrôleurs, qui sont au nombre de six pour répondre à votre question, Monsieur Dodrिमont. Quatre contrôleurs supplémentaires doivent encore nous rejoindre en provenance du Fédéral. Il y aura une dizaine de personnes qui seront regroupées dans une

unité du bien-être animal qui a été créée au sein de la DGO3.

Ce formulaire permet tout de suite aux contrôleurs d'avoir l'ensemble des informations. Il n'est pas anonyme. La personne qui remplit le formulaire doit bien s'identifier. Par contre, le contrôleur garantit que l'on ne va pas se présenter chez quelqu'un en disant : « J'ai reçu un formulaire venant de telle ou telle personne ». C'est dans ce sens-là qu'il faut comprendre le relatif anonymat de la plainte.

Ce sont parfois des négligences qui sont signalées. Parfois, ce sont des cas plus graves. Concernant l'unité du bien-être animal, les gens qui y travaillent sont des policiers qui ont une capacité de dresser un procès-verbal, de procéder à un avertissement ou une amende. Ils peuvent même aller plus loin. Dans 10 % des cas à peu près, cela amène une saisie des animaux.

Une fois sur deux, la plainte n'est pas justifiée. Environ une fois sur quatre, c'est un procès-verbal ou une amende. Une fois sur dix, c'est plus grave et cela peut aller jusqu'à la saisie. Dans ce cas, cela se fait avec les bourgmestres et les services de police. Une organisation existe déjà qui est la continuité de ce qui était réalisé au niveau fédéral.

Pourquoi avons-nous voulu mettre en place rapidement ce formulaire ? Parce que la visibilité donnée au transfert des compétences de cette matière du bien-être animal a généré une demande considérable. Nous voulions avoir un outil pratique et efficace pour le gérer au sein de notre administration.

Croyez bien que cela se fait en concertation aussi avec les autres acteurs qui sont importants comme les SPA, les refuges qui reçoivent aussi des témoignages et qui seront amenés, à l'avenir, à pouvoir intervenir aussi dans le cas de ces formulaires, car toute une série de choses signalées dans ces formulaires ne nécessite pas l'intervention d'un policier, mais simplement d'un acteur de proximité, d'un acteur de terrain. Là, nous espérons pouvoir concrétiser des collaborations efficaces avec la SPA notamment.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrिमont.

M. Dodrिमont (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour la réponse que vous nous apportez.

J'aurais tendance à vous dire qu'une chose semble un peu manquer aujourd'hui dans la communication autour du sujet, c'est de rappeler aux personnes, dans certains cas, les conditions dans lesquelles un animal peut être dans une situation de maltraitance. Parfois les gens fantasment un peu sur des situations, je pense notamment aux équidés. J'en suis assez friand pour en avoir une dizaine à la maison. J'ai parfois entendu les gens me dire : « Le poney qui se trouve dans le pré en plein hiver... ». Je n'en mange pas, je rassure les collègues qui sourient par rapport à cela. Je peux vous

dire qu'il en est hors de question. Parfois on dit qu'un poney est malheureux quand il est dans une pâture en plein hiver et qu'il fait vraiment très froid. Je peux vous assurer que le poney que j'ai adopté n'avait jamais vécu que dans un box renfermé. Il était particulièrement malheureux. Il est venu chez moi en pleine liberté. Ce poney aujourd'hui apprécie en plein hiver de goûter aux joies de la liberté.

Parfois, on m'a dit : « Est-il est bien traité ? Est-il est dans de bonnes conditions ? ».

M. le Président. - Vous donnez son nom, Monsieur Dodrimont. C'est important. Cela nous manquait.

(Rires)

M. Dodrimont (MR). - Il s'appelle Floyd, en l'occurrence Floyd Landis qui était un champion cycliste, mais je n'ai pas osé le débaptiser après que Floyd Landis ait été pris pour dopage.

M. le Président. - Continuez sur la vie de Floyd.

(Rires)

M. Dodrimont (MR). - Je voulais attirer votre attention sur le souci d'information, ce que j'ai tenté de faire, Monsieur le Président. Je vois que, sur ce sujet, il faut être prudent, et je le serai à l'avenir.

M. le Président. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse que vous nous avez apportés. Je ne vais pas m'étendre sur la vie de mon lapin de compagnie parce que cela pourrait être long.

(Rires)

M. le Président. - Par souci d'équité, je dois vous demander son prénom aussi.

Mme Lambelin. (PS) - C'est Myrtille.

(Rires)

M. le Président. - On continue donc avec Myrtille.

Mme Lambelin. (PS) - Plus sérieusement, j'ai juste une crainte. Je pense que cela se mettra en place quand vous installerez le système, ce sera beaucoup plus clair. Mais je crains que six contrôleurs plus quatre, cela ne soit pas assez et que vous soyez submergé de plaintes. Je suppose que tout va se mettre en place.

Je crains également que des querelles de voisinage puissent se transformer et que plus facilement les gens commencent à se dénoncer les uns les autres. À part cela, je vous remercie pour les éléments de réponse et les éclaircissements que vous nous avez apportés aujourd'hui. Je resterai attentive au dossier.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME REUTER À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'AVENIR DES TITRES-SERVICES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Reuter à Madame Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'avenir des titres-services ».

La parole est à Mme Reuter pour poser sa question.

Mme Reuter (MR). - Madame la Ministre, vous êtes revenue dans la presse, il y a quelques jours, sur le contenu de la DPR en matière de titres-services. Vous répondez clairement ce qu'il y a dans la DPR finalement. Ce qui est plutôt rassurant, j'y reviendrai.

Je profite de cette question pour attirer l'attention sur les craintes du secteur pour son avenir, craintes qui se manifestent déjà puisque l'on assiste à un ralentissement des recrutements, une diminution du nombre de chèques vendus ou encore une diminution de la rentabilité. Sans compter que le secteur risque aussi d'être fragilisé vu la diminution de la déductibilité fiscale annoncée.

C'est vrai que la DPR est rassurante. Déjà, le système est maintenu et cela, c'est une bonne chose. Le prix est inchangé et puis vous annoncez une volonté d'améliorer la qualité. On ne peut pas être contre.

Là où cela se corse, c'est quand vous déclarez que les aides aux entreprises seront conditionnées à des obligations de qualité, mais surtout de formation et de capacité de faire progresser les travailleurs au sein de l'entreprise. Tout cela, c'est très bien, mais je voudrais vous poser quelques questions.

En ce qui concerne les formations, je pense surtout aux petites entreprises. Il faut qu'elles aient la capacité d'investir et souvent, elles n'ont pas les moyens. Elles ne peuvent pas se permettre d'investir dans des formations ambitieuses d'autant que l'obligation de formation est prévue déjà par convention collective. Quel est l'intérêt pour une entreprise d'investir dans des programmes souvent onéreux de formations, si c'est pour voir le travailleur, ensuite, quitter l'entreprise ?

En ce qui concerne l'obligation et la volonté d'améliorer la qualité, qu'est ce que cela signifie précisément ? Améliorer la qualité, cela veut-il dire réviser les normes d'encadrement ? Pourriez-vous être plus précise par rapport à cela ?

Enfin, la DPR ne dit rien sur le budget qui sera, in fine, alloué aux titres-services. Pouvez-vous nous rassurer, Madame la Ministre, ou bien faudra-t-il attendre les débats budgétaires à ce sujet ? Je vous remercie d'avance.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le nouveau Gouvernement se donnera comme priorité le déploiement économique et, forcément, la création d'emplois et la formation. Effectivement, c'est au sein de la DPR que l'on retrouvera ces priorités.

Les mots « création d'emplois » et « formations » reviennent presque à chaque page de la Déclaration de politique régionale, à un point tel que cela devient presque une obsession. Vous trouverez l'expression en page 4 – pour ceux qui se promènent avec la Déclaration de politique régionale sous le bras – avec l'ambition de faire en sorte que chaque Wallonne et chaque Wallon puissent, in fine, malgré tout s'épanouir dans le cadre d'un métier valorisant et durable.

Vous savez aussi que la création d'activités, donc d'emplois, nous permettra aussi de préserver notre modèle social. Ce qui est fondamental. Cela c'est pour la DPR, nous sommes dans un moment important qui est un moment de transfert de compétences, puisque nous vivons la sixième réforme de l'État qui donnera des leviers importants à notre Région en termes de politique d'emplois. Nous pourrions fixer nos choix avec une meilleure vue sur l'articulation en lien avec les réalités socio-économiques de notre Région. De cela vient le sens de cette régionalisation et du transfert de compétences. Cela veut dire que nous aurons à jeter un œil important sur la manière dont toutes les aides à l'emploi, par exemple aujourd'hui, fonctionnent pour éviter les doubles emplois, pour éviter les effets d'aubaine, pour aller de l'avant, mais ce sera un débat que nous allons tenir dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, et bien sûr aussi, pourquoi pas, dans le cadre budgétaire.

En ce qui concerne les titres-services, ils font partie de ce paquet de transferts de compétence. En termes de volume, qu'est-ce que cela représente pour la Wallonie, puisque c'est relativement neuf pour notre Parlement ? C'est environ 280 000 utilisateurs, rien qu'en Wallonie. Et en termes d'emplois, c'est plus de 39 000 travailleurs, c'est donc un secteur que l'on ne va pas laisser tomber et c'est inscrit comme tel dans la DPR.

En termes de prix, le prix ne va pas augmenter, c'est important, certains font des supputations sur le fait que l'on pourrait agir sur le prix. La DPR dit : « On ne va pas augmenter le prix du titre-service ». Par contre, on va lier la valeur de remboursement du titre par les pouvoirs publics aux entreprises à l'entièreté de l'inflation et c'est important, puisqu'aujourd'hui, il n'y a qu'une partie qui est prise en charge.

Vous avez entamé le débat rapidement et il me manque du temps pour aller plus loin. On aura l'occasion, tout au long de la législature, de donner la priorité aux entreprises qui permettent à leurs travailleurs d'avoir un véritable trajet professionnel, un épanouissement et un bien-être au travail.

M. le Président. - La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). - Monsieur le Président, je regrette que Mme la Ministre ait attendu la fin de son temps de parole pour venir dans le vif du sujet qui était les pièges que pouvait contenir la DPR. J'aurais aimé avoir des précisions. Ici je n'en ai pas eu, puisque Mme la Ministre a rappelé les termes de la DPR. Je voudrais quand même rappeler et insister sur l'importance de soutenir un secteur qui se développe. Je voudrais aussi, Madame la Ministre, vous inviter à être attentive. Vous n'avez pas entamé le débat, on y reviendra en commission. Je ne voudrais pas qu'il y ait un conflit entre le secteur marchand et le secteur non marchand. Je pense qu'il faut faire très attention à cela. Je l'ai dit dans ma question, le secteur risque d'être fragilisé, et cela ce sont les chercheurs qui le disent, vu la diminution de la déductibilité fiscale. Il faudra donc vraiment être attentif, nous aurons le débat en commission. Dommage, nous irons plus loin une prochaine fois.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BORSUS À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LES CERTIFICATS VERTS RÉDUITS DE 15 À 10 ANS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les certificats verts réduits de 15 à 10 ans ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Ministre, je pense que, depuis le début de l'installation du Gouvernement wallon, une série de mesures, de décisions ou d'inclinaison de décisions consiste à détricoter ce que le Gouvernement wallon précédent avait fait. Une notable exception, si vous le voulez bien, en matière énergétique – si j'en crois une interview de ce matin parue dans *L'Écho* – puisque vous semblez confirmer le fait de raccourcir l'octroi garanti des certificats verts d'une durée de 15 ans à une durée de 10 ans. C'est évidemment un dossier important. Il concerne de l'ordre de 75 à 80 000 familles, nous indique-t-on.

Deuxième élément, c'est un élément majeur puisque l'on prend une mesure rétroactive qui va donc impacter très directement la confiance que les gens pourraient avoir dans des décisions gouvernementales, dans des encouragements à investir dans tel ou tel secteur.

Pour ce secteur d'activité qui a perdu plus de 2 000 emplois en quelques mois, c'est un nouveau coup extrêmement dur, puisque comment aller vendre des mécanismes, dès l'instant où des gens vont lire, vont

entendre, que l'ensemble de ce dispositif était sécurisé par des mesures rétroactives.

Ce ne sont pas des propos de tribune, Monsieur le Président, puisqu'on le sait, le nouveau dispositif Quali watt est un dispositif qui a beaucoup de mal à décoller alors qu'on l'avait plafonné à 12 000 installations par an. On ne risque pas avant longtemps de toucher le plafond puisqu'on en est à peine à 300 à ce stade de l'année, tant la confiance a été mise à mal.

Monsieur le Ministre, mes questions sont donc les suivantes.

Comment pouvez-vous estimer les éléments de rentabilité, de durée de retour sur investissement alors même qu'un certain nombre de paramètres sont aujourd'hui parfaitement inconnus, notamment les tarifs d'injection qui font l'objet d'une querelle juridique aujourd'hui, ou d'autres paramètres encore de la rémunération de l'énergie produite ?

Le Conseil d'État vous a-t-il autorisé à prendre cette mesure rétroactive ?

Comptez-vous épouser le cheminement de M. Nollet, puisqu'en cette matière, on sait à quel point vous êtes parti pour un conflit juridique, dur et immédiat avec les représentants de l'ASBL « Touche pas à mes certificats verts » et un certain nombre d'autres intervenants ?

Dans ce dossier, ne fallait-il pas travailler l'avenir et considérer qu'une promesse est une promesse ? Je l'ai entendu même de la bouche de l'actuel président de groupe du cdH dans des débats sur ce sujet avant les élections ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, dossier difficile, vous en conviendrez. En ce qui concerne l'actualité, vous admettez qu'il s'agit pour moi de nettoyer un certain nombre de placards puisqu'il s'agit d'un arrêté en troisième lecture sur lequel vous êtes déjà intervenu à de nombreuses reprises.

Ne nous cachons pas, il s'agit de faire ce mécanisme transitoire avant le mécanisme Quali watt, dont je conviens – j'ai répondu à une question ce matin – qu'il n'a pas encore atteint, c'est le moins que l'on puisse dire, sa pleine amplitude. Par contre, les représentants du secteur que j'ai rencontrés me demandent de ne plus toucher à Quali watt et d'en assurer la promotion pour l'avenir.

Je voudrais rendre hommage à mon collègue M. Nollet qui a mis en place ce système. Pour ce qui reste dans les tiroirs, je n'aurais pas le même hommage à

lui rendre. Aujourd'hui, il fallait prendre ses responsabilités. Soit, permettre ce mécanisme transitoire, qui au passage, je le rappelle, permet encore une rentabilité de 7 % à ceux qui, dont je suis, ont des panneaux photovoltaïques sur leur toit. Soit, admettre que la facture soit reportée sur le consommateur ou sur le contribuable – Monsieur Borsus, vous en conviendrez – soit reportée sur la facture du producteur d'électricité, soit via l'impôt sur l'ensemble des contribuables wallons.

Le Gouvernement wallon et la DPR ont été très clairs, il fallait prendre ses responsabilités. Je l'ai fait, ce n'est pas un dossier agréable, et les recours, s'il y en a, s'exprimeront et le droit et la justice diront leur vérité.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Je vous rejoins sur un point : Quali watt ne fonctionne pas. Quand on est à 3 % du plafond annuel que l'on s'était fixé au début ou à la fin septembre, début d'octobre, effectivement, le système actuel ne fonctionne pas !

En ce qui concerne la prise en charge de l'impact des certificats verts, vous allez avoir les deux. Vous allez avoir les coûts de procédure, les dommages à payer et encore les certificats verts à pouvoir assumer pendant la période garantie.

Votre modèle financier, c'est ici qu'est le vrai danger, organisé au départ d'Ectetia, l'a été sur une base de 10 ans. Aujourd'hui, vous avez une situation où vous avez un boomerang permanent au-dessus de vous. Au lieu de tenter de le régler globalement dans le dossier énergétique, vous dites : « on va gagner devant les tribunaux ». Rendez-vous dans quelque temps. Cela fait déjà deux batailles sur ce dossier-là, puisqu'il y a déjà une sur la disposition tarifaire des tarifs d'injections.

Dire aujourd'hui que la rentabilité est de 7 %, c'est méconnaître globalement l'état des investissements et surtout de paramètres qui ne sont pas encore fixés aujourd'hui forcément : les coûts d'injection, le coût de l'énergie et un certain nombre d'éléments que connaissent les investisseurs.

Ce dossier sera un caillou durablement dans la chaussure du Gouvernement wallon, mais aussi, et je le regrette Monsieur le Ministre, du ministre en charge de ce département.

(Applaudissements)

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GÉRADON
À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ORGANISATION DE « RAVE PARTIES »
ILLÉGALES ET LEUR ENCADREMENT
NÉCESSAIRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Gérardon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'organisation de « rave parties » illégales et leur encadrement nécessaire ».

La parole est à Mme Gérardon pour poser sa question.

Mme Gérardon (PS). - Monsieur le Ministre, bien que certains sujets soient délicats à aborder – on parle aujourd'hui de *rave parties* – il me semble que les nier, les taire ou ne pas aborder ces sujets serait en soi déjà un danger.

Pour illustrer mon propos, ce dimanche, à Liège, un jeune homme a été hospitalisé suite à une surconsommation de produits stupéfiants lors d'une soirée *rave party* qui avait été organisée illégalement dans un entrepôt. Sans encadrement, ces rassemblements qui réunissent parfois des centaines de jeunes et où – on le sait – alcool et drogues sont diffusés à profusion constituent un véritable problème de santé publique.

Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de travailler à la prévention et à l'encadrement de ces manifestations qui, il faut bien en être conscients, malgré leur caractère illégal, s'organisent ? En quelques mots, Monsieur le Ministre, conformément aux engagements pris dans la DPR en matière de lutte contre les assuétudes, quelles solutions comptez-vous préconiser afin que la fête ne vire plus comme ce dimanche au cauchemar ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, rassurez-vous. Même si le sujet est atypique, il est bien pris au sérieux. Mon agenda ne m'a pas permis d'y prendre part, mais en tout état de cause, je dois bien reconnaître que la lutte contre les assuétudes est évidemment un fléau et une thématique sur laquelle nous devons nous impliquer singulièrement à l'égard des jeunes générations.

Reconnaissez qu'il est particulièrement compliqué de pouvoir faire un travail préventif en matière de promotion de la santé, dès lors que les événements ne sont pas connus, ne sont pas annoncés, et qu'ils se

tiennent de manière illégale, comme vous l'avez rappelé. Cela rend difficile un quelconque travail en amont visant à sensibiliser sur le terrain, durant la *rave party*, l'ensemble de ses participants.

Il n'en demeure pas moins qu'avec la nouvelle réforme de l'État depuis le 1er juillet dernier, nous disposons de nouveaux leviers : celui de la promotion de la santé héritée de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi le Fonds fédéral de lutte contre les assuétudes.

Ce sont des outils qui, couplés avec d'autres nouvelles matières qui nous échoient – je pense en particulier au travail de première ligne en matière médicale et également la thématique de la santé mentale – devraient nous donner la palette complète des leviers pour lesquels une action peut s'envisager de manière transversale, et je dirais même doit s'envisager de manière transversale, pour pouvoir amplifier les phénomènes de prévention, de promotion en matière de santé dans le cadre duquel nous retrouvons la lutte contre les assuétudes.

Les pouvoirs publics ont une responsabilité. Une expertise s'est développée depuis de nombreuses années au sein du secteur associatif qui doit être davantage impliqué dans l'ensemble de ces actions. C'est en tout cas mon souhait.

Sachez que j'ai eu l'occasion de recevoir, au sein de mon cabinet, une quarantaine d'acteurs très récemment liés de près ou de loin, mais surtout de près à la promotion de la santé. Ce n'est donc pas anodin. C'est dire si cela constitue, à l'aulne de ces nouvelles compétences à devoir assumer, un secteur sur lequel j'entends bien m'impliquer.

Gageons, malgré l'évènement tragique qui a été connu ce week-end, que nous pourrions plus globalement avoir une approche plus transversale et intégrée de la prévention et de la promotion en matière de santé. Même s'il est vrai, il faut en faire le triste constat, que pour des activités qui s'organisent de cette manière un peu pirate, sans qu'elles ne puissent faire l'objet d'un encadrement préalable spécifique, cela restera toujours un exercice délicat.

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes ces précisions. Je voulais simplement insister sur le fait que d'un point de vue purement organisationnel, il est vrai que ces *rave parties* sont illégales. On ne les déclare pas, mais il serait intéressant, dans le cadre de la prévention, de pouvoir aussi se rendre compte que ces *rave parties*, qui ne sont pas signalées aux autorités communales, sont par contre organisées et citées sur les réseaux sociaux. Donc, il y a certainement de la prévention qui peut être faite grâce à ces nouveaux réseaux.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FLOU
DE LA SIXIÈME RÉFORME DE L'ÉTAT
CONCERNANT LE PERMIS DE CONDUIRE ET
LA FORMATION À LA CONDUITE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le flou de la sixième réforme de l'État concernant le permis de conduire et la formation à la conduite ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, la compétence relative au permis de conduire a fait l'objet d'accords dans le cadre de la sixième réforme de l'État et cette compétence va être, à partir du 1er janvier, partagée entre le niveau fédéral qui aura pour mission de définir le degré de compétence, le degré de connaissance au niveau des permis de conduire et pour ce qui concerne la Région, d'assurer la surveillance, le contrôle et la mise en œuvre de ces connaissances, en clair de faire passer les permis de conduire.

Il appert, suite à différentes discussions cette semaine, notamment au niveau de Bruxelles, que la Région bruxelloise entend, dans le cadre de ces nouvelles compétences, imposer un test à la perception des risques complémentirement à ce qui se fait actuellement, ce qui a suscité débat quant à la frontière entre les compétences fédérales, les compétences régionales et de savoir si la Région bruxelloise était en mesure d'imposer ce test complémentaire. Par ailleurs, nos amis du nord, par l'intermédiaire de la N-VA, se sont exprimés clairement pour indiquer que cette matière devait totalement revenir dans le giron des régions et que dès lors il était idiot de poursuivre une dichotomie entre le Fédéral et les régions en cette matière.

Alors, évidemment, cela fait un petit peu désordre de voir qu'en matière de permis d'urbanisme, on risque d'avoir des compétences, ou en tout cas des degrés d'interventions divers, en fonction de la région que l'on occupe, à savoir la Flandre, Bruxelles ou la Wallonie. Dès lors, j'aurais aimé savoir si à la suite de ces interventions, vous avez déjà eu l'occasion de prendre contact avec vos homologues du Fédéral et des régions pour voir s'il y avait une forme de cohésion ou d'harmonie qui pouvait se mettre en place pour assurer sur l'ensemble du territoire une forme d'uniformité au niveau des permis de conduire, et la manière dont on appréhendait la matière.

Par ailleurs, avez-vous aussi l'intention, tout comme à Bruxelles, de prendre des initiatives particulières et de modifier les modalités au niveau du permis de

conduire ? Il est bien d'avoir un message clair puisque cette compétence arrive dans votre giron à partir du 1er janvier 2015. Y a-t-il une volonté dans le chef de la Wallonie, de revendiquer aussi, à terme, la compétence complète et entière en cette matière ?

D'avance, je vous remercie pour la réponse que vous m'apporterez.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur le Président de groupe. Il est vrai que c'est un petit peu la zone d'ombre actuellement sur cette matière qui, vous l'avez rappelé, doit faire l'objet d'un transfert de compétences effectif au 1er janvier prochain.

Pourquoi ? Parce que ce sur quoi tout le monde s'accorde, c'est que la délivrance des permis de conduire reste bien du ressort fédéral. Que la formation pour obtenir ce permis de conduire sera elle, dorénavant, de compétence régionale, là-dessus, pas de problème.

Ce qui pose difficulté, c'est l'enjeu de l'organisation des examens pour obtenir ce permis de conduire. On a d'un côté le SPF Mobilité qui estime que c'est du ressort fédéral, dans la mesure où le Fédéral délivrant le permis, il lui apparaît logique que ce soit à lui d'organiser les épreuves, les examens, là où les régions considèrent que l'organisation de l'examen est l'étape ultime du processus de formation dont il est désormais reconnu qu'elles seront compétentes.

Bref, ce qui était important en cette matière, c'est de pouvoir au moins avoir une position harmonisée entre les régions et, à cet égard, assez clairement, les trois régions considèrent que cela doit être de leur ressort dès lors qu'il s'agit du processus ultime de dispense de formation.

Il nous restera donc, dans les semaines qui viennent, à l'occasion des comités de concertation ad hoc, à nous assurer que cette compréhension est bel et bien également celle du Fédéral. À défaut, puisqu'il est possible, s'agissant de l'obtention de permis de conduire, de pouvoir passer celui-ci dans quelque centre que ce soit. Ce qui est vrai en matière électorale où l'on peut vivre quelque part et se présenter ailleurs est également vrai en la matière. On peut vivre quelque part et aller passer son permis de conduire dans n'importe quel centre. Ce serait donc particulièrement dommageable qu'il n'y ait pas un minimum d'homogénéisation en la matière et qu'entre les régions, on ait quelque part une sorte de concurrence pour pouvoir attirer, selon les processus qui seraient retenus, les uns ou les autres, en vue d'obtenir le permis de conduire.

Monsieur le Député, c'est un des axes qui devrait être clarifié avant la date du 1er janvier prochain, mais

pour lequel les régions sont unanimes sur cette approche.

De plus, on sait que les examens eux-mêmes - indépendamment de savoir au final si c'est la région ou le Fédéral qui les organisera - doivent faire l'objet d'une évolution. Mme Bianca Debaets, Secrétaire d'État bruxelloise en la matière, n'a pas caché, il y a quelques jours, son souhait de rendre à son estime obligatoire une expérience pilote qui est actuellement développée qui, au-delà de reconnaître les bons panneaux, visent en gros à juger les aptitudes, à anticiper, à pouvoir jauger correctement des différents risques. C'est encore trop tôt pour voir si oui ou non, cela doit faire partie intégrante du processus d'examen. L'essentiel en tout cas, c'est de veiller, au 1er janvier prochain, à ce qu'il y ait un transfert de compétences qui soit cohérent.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la réponse apportée.

M. le Président. - Il subsistait une question de Mme Moucheron, mais malheureusement, comme d'autres collègues, elle a été retenue suite à un accident sur l'autoroute. Il y a des bouchons relativement importants, ce qui explique pourquoi elle n'est pas parmi nous. Elle est donc excusée.

DÉBAT SUR LES CONSÉQUENCES DU RISQUE DE « BLACK-OUT » ÉLECTRIQUE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur les conséquences du risque de « black-out » électrique, en application de l'article 62 du règlement.

La parole est M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur le Ministre, s'il y a un dossier que l'on annonce comme chaud, même en hiver, c'est bien celui-là. Ce dossier que l'on appelle le plan de délestage pour certains, le black-out pour d'autres, le résultat est le même, c'est que la population, les entreprises, les citoyens, tout un chacun finalement, craignent de se retrouver à un moment donné, non pas avec une coupure éphémère d'électricité - c'est déjà arrivé, cela arrivera encore, la technique est ce qu'elle est, même la plus performante peut être défaillante -, mais avec des coupures qui sont provoquées parce que la production d'électricité est à ce point insuffisante que l'on ne peut plus utiliser ce que qu'il y a et les réserves sont elles-mêmes très limitées. On passe tout le débat sur le stockage énergie qui, un jour peut-être, répondra à toutes ces questions.

Entre-temps, j'imagine bien que l'un ou l'autre y trouvera un certain plaisir. On voit bien les dîners aux chandelles, le soir, cela doit pouvoir être très intéressant, mais cela ne va pas satisfaire tout le monde et loin de là.

C'est donc aux autres que je m'intéresse, tous ceux qui trouvent dans ce dossier une foule d'inquiétudes.

Il faut reconnaître que, dans ce débat - et on sort d'un débat majorité-opposition-Fédéral-régions - on est tous pris pour cible, mais aussi tous pris comme responsables. Des questions nous sont posées. Quand je dis « nous », ce sont les parlementaires, mais cela peut aussi être les municipalistes. Ce sont les mêmes questions que l'on vous pose aujourd'hui, que l'on vous posera encore demain. À force de ne pas avoir de réponse précise à ces questions, on finit par avoir un dossier qui semble être une masse informelle, un brouillard dans lequel plus personne « n'y retrouve son latin ».

Je passe cette polémique propre au pays, parce que cela a inévitablement fait une polémique. Je n'évoque pas le fait qu'Elia a créé, a défini, a précisé ce fameux plan dont on parle maintenant. Elia qui semblait ne pas pouvoir répondre à des modifications de plan, au point de faire dire à Mme Fonck, sa ministre, que ce serait un « boxon » si l'on modifiait ce plan. Quatre ou cinq jours après, le plan était modifié grâce à un Wallon, professeur d'université, liégeois au demeurant : Damien Ernst. Il est wallon et liégeois, on ne peut pas dire le contraire, dommage pour les Hennuyers.

Il a osé, contre tous les secteurs, contre tous ceux qui pensaient que, dès qu'une sortie était faite par un monopole, il fallait se taire. Il a simplement considéré que ce que l'on proposait comme plan n'était pas un plan qui pouvait satisfaire les Wallons.

C'est ma première question aux deux ministres présents, le ministre de l'Énergie et le ministre de l'Économie : comment a-t-on relié cette intervention ? Doit-on se dire aujourd'hui que l'on a eu Don Quichotte qui, devant tout le monde, a réussi par son analyse intellectuelle, par sa connaissance électromécanique - il est professeur d'électromécanique - à bouleverser non seulement les clichés, mais toutes les données ?

Si c'est vrai, vous comprendrez qu'un dossier comme celui-là fait d'autant plus peur. Ce que l'on nous annonce comme une vérité scientifique sur le plan technologique ne l'est plus quatre jours après. Je voudrais connaître la vérité. Doit-on mettre à l'ordre du Mérite wallon M. Damien Ernst ? S'il faut le faire, il faut le faire et j'espère que vous nous inviterez pour la cérémonie.

Si d'autres paramètres sont intervenus, si le Gouvernement wallon est intervenu également dès ce moment-là, qu'il nous le dise aussi. Comment a-t-on pu réagir à ce dossier ?

Il y a une règle claire, la capacité de délestage doit pouvoir répondre à la consommation. C'est une règle de trois. Ce professeur, au bout du compte, n'a dit que cela, mais il l'a dit ! Comme Einstein, il fallait le dire à un moment donné. Nous avons donc notre Einstein wallon de l'électromécanique.

Ensuite, revenons au délestage. Chacun a sa petite idée sur la chose. Je prends à témoin des bourgmestres ici présents qui se retrouvaient hier dans une réunion en Province de Hainaut. Au demeurant, je remercie le gouverneur d'avoir réuni les bourgmestres. Ce qui a pu être entendu des uns et des autres, mon directeur général me l'a également répété, est que l'on pleurait après cette réunion. On pleure toujours après la réunion, parce que l'on n'a pas les informations, parce que l'on n'a pas la réponse aux questions. Je m'adresse aux deux ministres, sachant qu'ils ne sont pas les seuls, on est dans un dossier Fédéral-régions, tous unis. Si un pense gagner contre l'autre, on va tous perdre.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Monsieur le Ministre, il y a une partie fédérale comme il y a une partie régionale, je pense l'avoir dit. La communication, par contre, est de la responsabilité de tous. Avoir à l'égard des municipalistes, des citoyens, des entreprises... Je rencontrais pas plus tard que ce midi, avec M. Jeholet que je prends à témoin, une entreprise qui nous disait qu'une coupure d'une minute dans son entreprise, c'était une catastrophe sur le plan industriel.

Une minute, ce n'est pas grand-chose. Évidemment, pour une minute, dans ce type d'entreprise, on prévoit la solution. Ce que l'on peut prévoir pour une minute, on ne peut pas le prévoir pour une demi-heure, pour une heure ou pour une heure et demie.

On est ici dans cette capacité, si l'on optimise ce que l'on nous annonce. Il doit y avoir un effort de communication fait par les uns et par les autres. Je le dis en dehors de toute polémique. On nous annonce bien un toute-boîte qui sera fait, et cetera. Tout le monde sait que l'on passe son temps à regarder ce qu'il y a dans les boîtes aux lettres et que tout ce qui y est dit est forcément crédible. Non, il faut aller au-delà d'une communication habituelle. Il faut aller dans une communication qui non seulement soit crédible, – oublions les fameux quatre jours qu'il a fallu à Elia pour changer – il faut en plus que cette communication soit bien faite.

Là, je voudrais que les ministres expliquent comment ils voient ou entrevoient la chose. Quelle est la décision prise par le Gouvernement wallon à cet égard ?

J'ajoute un autre élément qui nous a été répété ce midi, Monsieur Jeholet, je vous prends une fois de plus à témoin. Ce n'est pas tout, à un moment donné, de dire qu'il y a un black-out, qu'il y a une coupure d'électricité,

il faut ensuite relancer la machine. Il faut réinjecter. Il semble, selon les techniciens les plus aguerris, que c'est encore plus difficile. Relancer, c'est un risque supplémentaire. Il n'y aura pas le choix, quand vous coupez, si vous voulez que l'électricité revienne, il faudra bien à un moment donné reconnecter. Il semble que ce danger – je vous pose une fois de plus la question puisque je n'ai pas la réponse – soit aujourd'hui sous-estimé.

Avez-vous les mêmes informations ? Avez-vous posé les mêmes questions ? Si les mêmes questions ont été posées, avez-vous eu des réponses qui sont plus éclairantes que celles que nous avons ? Cela concerne les GRD.

Là, on est en plein dans nos compétences wallonnes, les distributeurs. Il faudra bien, à un moment donné, que cela puisse se faire. Si cela ne se fait pas convenablement, que ce soit en termes de coupure ou en termes de réinjection de l'électricité, qui va indemniser. Ce dossier-là est-il ouvert aussi aujourd'hui ? Qu'en est-il des entreprises qui ont plusieurs sièges, comme je le lisais ce matin dans un journal : « Certains ont des sièges à l'étranger, ils vont pouvoir produire plus à l'étranger à ce moment-là ». Je suppose que le rêve wallon qui est le nôtre n'est pas de dire à ces entreprises d'aller produire plus à l'étranger pendant l'hiver et revenir en été. On est au bout du monde. Ce n'est pas le bout du monde justement. Je dis qu'il faut clairement donner des réponses qui sont de qualité.

En dehors du débat technique, du débat politique pour ceux qui voudraient en faire un débat de politique, il y a aussi une sorte de chantage qui pourrait intervenir. On connaît le prix de l'électricité. On sait qu'il est cher en Wallonie. Par rapport à nos concurrents, il est plus cher. Cela veut-il dire qu'aujourd'hui, on doit déjà se mettre dans la situation d'un prix encore plus cher parce que le risque est plus élevé ? C'est la question de l'offre et de la demande. Si l'on répond que ce risque existe, que le prix peut augmenter si l'on subit un quelconque dommage, comment, aujourd'hui, en Wallonie, appréhende-t-on ce dossier ?

Messieurs les ministres, que ce soit le ministre de l'Économie ou le ministre de l'Énergie, on sait bien que ce n'est pas sur une semaine que l'on va trouver une réponse à cet élément-là, mais comment peut-on se prémunir pour éviter qu'un jour on vous dise : « Si c'est plus cher, c'est parce qu'il y a plus de risques » ? Ces risques sont connus. Ils sont tout sauf inconnus. Ils sont même dans un plan. La réponse n'est pas simple, mais si l'on n'apporte pas de réponse à cela, on aura un jour une réponse qui sera celle de dire : « Il suffisait de le savoir et vous ne l'avez pas su en heure et en temps. On a donc augmenté le prix ».

J'en termine, car il ne faut pas être long sur ce dossier, mais il faut surtout être précis dans les réponses qui nous seront données.

Comment apporte-t-on des réponses urgentes à des situations qui se poseront, à ceux qui, de manière continue, ont besoin de fourniture d'électricité ? Comment, en dehors de l'urgence, répond-on à la question préventive ? Aujourd'hui, il est encore temps de prendre certaines mesures, de communiquer. Comment le fait-on et de la manière la plus claire possible ?

Comment enfin fera-t-on en sorte que demain – et le débat est peut-être très général aujourd'hui – sur le plan de la fourniture énergétique, la production énergétique, on puisse se considérer comme étant suffisamment indépendants, autonomes, pour ne pas être dépendants de plans aussi généraux que ceux que l'on nous annonce ?

J'ai cette chance d'avoir deux enfants qui sont à l'université. On leur explique souvent ce que c'est de rentrer à l'université. On prend toutes les précautions utiles et agréables pour ne pas faire la même chose que leurs parents, et cetera.

Figurez-vous qu'eux, quand on leur parle de ce dossier-là, ils ont l'impression d'être dans un autre pays, dans une autre région. Ils ont beau rentrer à l'université, ils ne sont pas conscients de ce que peut représenter ce risque. Or ce risque-là, je n'espère qu'une seule chose, c'est qu'on l'évitera. C'est qu'il y aura du vent. C'est qu'il y aura du soleil en plein hiver. C'est qu'il ne fera pas trop froid. Que toutes les conditions seront réunies pour se dire que réellement, cela aura été un mauvais débat ou un mauvais dossier ou une crainte inutile.

N'avons-nous pas l'obligation, vous, Messieurs les ministres comme nous les politiques, de nous placer dans la situation contraire, celle de se dire qu'il n'est pas impossible qu'il y ait en hiver un froid un peu plus inhabituel, qu'il y ait en hiver moins de soleil et qu'il n'y ait pas de vent, qu'il n'y ait donc pas de ressource alternative disponible ? C'est de savoir comment on fait fonctionner l'énergie intermittente avec l'énergie qui est plus constante. On doit se mettre dans cette position-là. Si on ne le fait pas, vous comme nous, serons tous responsables d'un cahot et vous verrez que personne n'en sortira gagnant.

M. le Président. - Je remercie M. Crucke.

Je me permets de rappeler, pour la bonne conduite de nos débats, que le groupe MR dispose de 30 minutes. Ainsi, M. Bellot pourra disposer de quelque 17 minutes et quelques secondes pour compléter l'intervention de M. Crucke.

Le PS, par la voix de M. Dermagne que j'invite à rejoindre la tribune, disposera de 15 minutes, ainsi que M. Fourny. Ecolo, toujours dans le souci que chacun puisse s'exprimer, M. Henry, vous disposerez de 10 minutes. Les deux derniers orateurs disposeront pour

le PTB-GO ! de six minutes, et pour M. Puget de quatre minutes.

Voilà ce qui devrait permettre dans la proportionnelle à chacun de s'exprimer.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Messieurs les ministres, chers collègues, avant toutes choses, je me réjouis d'avoir entendu M. Crucke faire l'éloge de la rébellion, de la résistance à la pensée unique et au dogme. J'aimerais qu'il en soit ainsi un peu plus souvent, notamment en matière économique.

M. Crucke (MR). - Cela s'appelle le libéralisme.

M. Dermagne (PS). - Il faut aussi défendre cette efficacité d'esprit en matière économique et notamment comme je l'ai dit en matière de dette, d'économie, et cetera, plaider pour cela demain au niveau européen. Ce sera à mon avis une bonne chose pour la Wallonie, pour la Belgique et pour l'Europe de manière générale. Comme M. Crucke l'a dit, la question ou le scénario d'un éventuel black-out électrique pour l'hiver, c'est un scénario que l'on a eu à plusieurs reprises. C'est quelque chose qui se répète. C'était presque devenu un marronnier, comme on dit en terme journalistique, mais aujourd'hui, force est de constater qu'effectivement, cette triste probabilité est clairement à nos portes avec une situation que l'on connaît, l'arrêt de quatre réacteurs nucléaires, situation particulièrement inédite dans notre pays.

C'est un truisme de dire que la question de l'approvisionnement électrique et de la politique énergétique et électrique en Belgique est de la compétence du Gouvernement fédéral en premier lieu, même si l'on sait que cela s'inscrit dans un cadre institutionnel relativement compliqué avec toute une série d'acteurs, producteurs, fournisseurs, gestionnaires du réseau de transport d'électricité, gestionnaire des réseaux de distribution, sans oublier également, au bout de la ligne – vous me passerez l'expression – les composantes de la société civile, les consommateurs, les citoyens et le monde de l'entreprise. On ne va pas refaire ici les débats et les nombreuses auditions qui ont eu lieu au Parlement fédéral. Cela a déjà alimenté pas mal la presse ces dernières semaines, à juste titre. On peut tout de même s'interroger sur la manière dont ce plan de délestage a été présenté.

Tout d'abord, il a été présenté comme quelque chose d'inamovible auquel on ne pouvait pas toucher et puis, quelques jours après, après de justes protestations et la sortie d'un éminent professeur d'université, ce plan a été revu. M. le Ministre de l'Énergie n'avait pas attendu ces débats pour interpellier ses collègues du Fédéral par rapport à ce plan et à sa conformité par rapport à l'arrêté ministériel de 2005, notamment au niveau des différentes modalités pratiques de ce délestage.

Si je suis un régionaliste convaincu, je ne suis pas un régionaliste illuminé ou survolté. Je ne pense pas qu'il faille faire de ce dossier un dossier communautaire. Là n'est pas la question et là n'est pas l'intérêt pour les citoyens et les citoyens wallons en particulier.

Il faut tout de même être attentif à la manière dont ce plan de délestage sera – et j'espère qu'il ne sera jamais – mis en œuvre, mais si tant est qu'il doive l'être demain, qu'il le soit de manière équilibrée à la fois sur des critères objectifs et des paramètres géographiques qui tiennent compte des intérêts de la population des Wallons.

À ce stade, je rejoins ce que M. Crucke a dit, on peut tous s'accorder pour dire que l'on doit d'ores et déjà revoir ces procédures, qu'elles ne sont pas satisfaisantes, que cela a créé au sein de la population et du monde de l'entreprise un émoi certain et tout à fait compréhensible, et que l'on doit dès demain s'atteler à l'évaluation de ces procédures et à leur amélioration. Je compte sur vous, Monsieur le Ministre, pour prendre part à ce débat et défendre les intérêts de nos citoyens et de nos entreprises.

Dans l'immédiat, on sait que des mesures à prendre ont été engagées par le Fédéral, M. Crucke a parlé de nos boîtes aux lettres qui seraient remplies dans les prochaines semaines. Ce n'est peut-être pas la seule mesure à prendre, mais cette mesure de sensibilisation par rapport à la réduction de la consommation d'énergie est importante. À cet égard, la Wallonie peut donner l'exemple, notamment sur sa consommation électrique, ses bâtiments publics, l'éclairage public, notamment au niveau de son réseau autoroutier, même si l'on sait que des mesures ont déjà été prises à cet égard. Il serait judicieux d'entreprendre une campagne de sensibilisation en Wallonie en concertation avec le Fédéral. On sait que certaines communes ont déjà lancé des initiatives d'économie d'énergie. Une coordination serait la bienvenue à cet égard.

Autre élément qui pose question et c'est peut-être l'élément central, c'est celui des conséquences éventuelles d'une pénurie ou d'un délestage sur notre tissu économique et sur l'activité économique. On a cité tout à l'heure le cas d'une entreprise. Si demain des coupures interviennent ou un délestage intervient, on aura, quelle que soit l'entreprise, des conséquences dommageables en termes de production, d'activités. C'est vrai pour une entreprise industrielle, mais c'est vrai aussi pour un boulanger, pour un restaurateur. L'ensemble des secteurs économiques seront touchés. Je m'adresserai tout à l'heure au ministre de l'Économie, mais on a d'importantes questions par rapport à ces impacts sur le secteur économique.

A-t-on déjà une évaluation d'un éventuel plan de délestage et d'une pénurie sur les secteurs de l'économie? Une sensibilisation des entreprises et particulièrement des PME a-t-elle déjà été envisagée?

Quelles sont les alternatives conseillées? Générateur, batterie de secours, arrêt temporaire de certaines branches de production? Quel est l'état de la collaboration entre les différents acteurs de la problématique? Quels sont les points de contact auxquels les entreprises pourraient s'adresser demain afin de maîtriser au mieux ces contraintes?

Enfin, j'interrogerai M. le Ministre de l'Économie par rapport aux déclarations en commission au Parlement fédéral du représentant de la Fédération belge des entreprises électriques et gazières qui, lors de ces auditions, a dit qu'il estimait que les producteurs et les fournisseurs ne devaient pas assumer la responsabilité en cas de délestage. On sait que ce n'était pas l'avis de la CREG qui a été publié ce week-end dans la presse. On voit qu'il y a à cet égard des points de vue divergents et comme M. Crucke l'a dit tout à l'heure, la question de la responsabilité se pose entièrement aujourd'hui.

Qui demain en cas de pénurie, en cas de délestage, sera in fine responsable? Sur qui finalement le coût sera-t-il répercuté? Nous plaçons, je pense que vous nous rejoindrez tous à cet égard, sur le fait que le consommateur final ne peut être le dindon de la farce et le payeur des coûts engendrés par ces opérations.

Je ne vais pas revenir sur des aspects plus idéologiques, mais je serai quand même tenté de dire que ce qu'il se passe aujourd'hui est un nouvel exemple de ce que la libéralisation du marché de l'énergie ne fonctionne pas! En tout cas, elle ne fonctionne pas adéquatement. Les choses posent problème au XXI^e siècle d'avoir un risque de coupure électrique comme cela, c'est quelque chose d'inacceptable. C'est pourtant à nos portes. C'est possible demain, ici, dans ce pays riche et industrialisé. Cela pose particulièrement question!

Je ne pense pas qu'il faille jouer les Cassandre, on sait que le risque existe. La responsabilité du politique c'est aussi de prévoir, mais de le faire de manière pragmatique sans amplifier ou provoquer un effet de panique au sein de la population. Tous les municipalistes, ici présents, ont sans doute déjà été interpellés par la population, par des entreprises avec des inquiétudes vives en leur sein.

Je pense qu'il faut relativiser tout cela, bien entendu. J'aimerais entendre M. le Ministre de l'Énergie sur le suivi de cette problématique. Quelles sont les évolutions?

Ce plan de délestage, aujourd'hui, est-il définitif, vraiment définitif? Quelles sont les initiatives lancées par la Wallonie? Quelles autres initiatives comptez-vous prendre et dans quel timing? Qu'en est-il de la concertation entre les différents niveaux de pouvoir et les acteurs du secteur?

J'aimerais vous entendre également sur les interactions avec nos gouverneurs et le Centre régional

de crise de Wallonie. A-t-il été envisagé un point de contact central, un *call center* ? Et quels rôles peuvent jouer l'ensemble des municipalistes présents ici, les représentants des pouvoirs locaux ?

J'en terminerai par cette réflexion. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est le constat que nous sommes face à des défis énergétiques importants. Ils sont là aujourd'hui, ils ne le seront pas dans les cinq ans de cette législature avec l'impérieuse nécessité d'une vision énergétique d'avenir, stable, cohérente.

On a, ces dernières années, mis en avant, de manière peut-être quelque peu exagérée, les investissements dans les énergies renouvelables, et notre groupe, par la voix experte d'Edmund Stoffels, a souvent plaidé pour la nécessité du développement de ces énergies, mais chaque fois en assortissant son plaidoyer d'un bémol, avec la nécessité de tenir compte d'un mix énergétique équilibré.

On sait que cette question est aujourd'hui sur la table, et qu'elle a toute son actualité.

Mon groupe a plaidé, lors de la précédente législature, une fois de plus par la voix experte de M. Stoffels, pour une actualisation du plan pour la maîtrise durable de l'énergie, plan rédigé en 2003 et actualiser une dernière fois en 2009, afin de mettre sur pied une stratégie énergétique régionale globale, cohérente, concertée, transparente et durable. Je pense que dans ce secteur, on a besoin, comme dans d'autres – mais dans celui-là plus particulièrement – de stabilité. Il faudra – et c'est un message qui est adressé aux formateurs de la Kamikaze – notamment arrêter de tergiverser sur la question de la sortie du nucléaire. Une position claire doit être arrêtée et enfin adoptée. Il faut donner des signaux clairs et définitifs pour assurer des investissements nécessaires dans le cadre d'un mix énergétique équilibré.

Je terminerai par les préoccupations du groupe PS, la priorité, c'est d'assurer la sécurité nucléaire.

La deuxième, c'est dans la situation complexe qu'est celle d'aujourd'hui d'assurer une information complète, transparente à la population, aux entreprises, aux autorités locales qui sont en première ligne.

La réflexion sur le développement d'une politique et d'un mix énergétique durable et efficace.

Et en fait, mais surtout, que toutes ces mesures, malgré les difficultés actuelles, se fassent sans augmenter les prix de l'énergie.

M. le Président. - La parole est à M. Henry. Il dispose de dix minutes pour exprimer le point de vue du groupe Ecolo, ou le sien.

M. Henry (Ecolo). - Merci Monsieur le Président, chers collègues, Messieurs les ministres, effectivement,

ces dernières semaines, le débat s'est fait jour autour de cette question du black-out et du plan de délestage, les deux étant évidemment deux facettes du même risque qui est devant nous.

Finalement, on a pu voir d'abord que jusqu'ici, il n'existait pas de plan de délestage, en tout cas pas opérationnel, ce qui est tout de même impressionnant, car même si un risque est avéré pour les prochains mois, et qu'il doit nous préoccuper, c'est une situation qui aurait pu se produire aussi par le passé. C'est assez perturbant que dans une distribution de l'énergie comme l'électricité où l'offre et la demande doivent en permanence s'équilibrer très précisément, il n'y ait pas précédemment eu d'opérationnalisation d'un tel plan.

Je crois savoir que dans les réunions – M. Crucke a fait écho des différentes réunions organisées avec les bourgmestres, les gouverneurs, et cetera – une quantité de problèmes pratiques se posent, puisqu'il ne suffit pas de dire que l'on voit arriver une pénurie, à tel moment, et que l'on va baisser linéairement, mathématiquement, la consommation en agissant à certains endroits. Il est évident qu'il y a toute une série d'éléments en cascade et que c'est une mécanique très compliquée.

Ce qu'il faut éviter, c'est que l'on arrive, à un moment donné, à la situation du black-out ou d'incidents à certains endroits, puisque, à ce moment-là, les incidents ne sont pas tout à fait maîtrisables. Il y a des événements possibles en cascade, il peut y avoir différentes conséquences et un incident par conséquent beaucoup plus grave.

C'est un constat. Nous avons une difficulté, puisque de grosses centrales sont à l'arrêt ; plusieurs centrales de manière simultanée vont être à l'arrêt en énergie nucléaire et, dès lors, en fonction de la météo, un risque de black-out est devant nous, de déficit de l'offre d'électricité, et par conséquent, un plan de délestage est nécessaire.

C'est une bonne chose en soi que ce plan ait été élaboré, mais ma première question au ministre de l'Énergie est de savoir de quelle manière le Gouvernement wallon s'est impliqué par rapport à la fois à l'élaboration et aux suites de ce plan.

Je sais bien que c'est une compétence d'abord fédérale, mais on voit bien les conséquences très importantes sur notre Région, pour les entreprises, pour les citoyens, surtout les impacts potentiels de cette situation. Il est très important que le Gouvernement wallon s'en soucie également.

Comme cela a été évoqué également, on a annoncé un plan qui était intouchable et puis qui a été modifié et on ne sait pas très bien finalement s'il est définitif, légal et s'il sera tout à fait aussi satisfaisant.

C'est une autre question sur laquelle je voudrais entendre le ministre de l'Énergie. Il y a différentes

hypothèses qui ont prévalu à l'élaboration de ce plan, notamment en matière d'importations. Il est clair que nous ne sommes pas un réseau isolé du reste du monde et la situation de l'électricité en matière d'offre et de demande est aussi liée à l'exportation et à l'importation.

Je crois avoir lu aussi qu'il y avait des hypothèses en matière d'importation qui étaient prévues pour estimer les risques de manque, de pénurie d'électricité. Ces hypothèses sont-elles réalistes ? Puisque lorsque l'on a un risque de pénurie d'électricité, chez nous, le risque n'est pas forcément absent chez nos voisins directs. C'est notamment lié à la météo et à la rudesse de l'hiver.

Au-delà de cela, différentes questions ont été posées déjà sur l'organisation et la gestion de la situation de crise qui pourrait se produire, en espérant qu'elle n'arrive pas. Est-ce centralisé ? L'information sera-t-elle diffusée de manière transparente ? Pourrions-nous avoir une information à la fois régionale et fédérale qui soit d'une part convergente, mais aussi claire et j'allais dire rassurante, mais enfin rassurante, pour autant que cela soit justifié de l'être vis-à-vis de la population. Je suis aussi frappé de voir les véritables craintes qui se font jour dans la population et on peut le voir avec, par exemple, les achats parfois inconsidérés de producteurs de système de production d'énergie.

Il ne faut sans doute pas s'orienter vers une situation où il y aura un black-out pendant des semaines, ni où chacun va devoir produire sa propre électricité. En attendant, c'est ce qui se produit. C'est aussi un sujet très technique et beaucoup de personnes ont peur face à ce risque qui est annoncé, ne savent pas exactement ce que cela veut dire et s'en font peut-être aussi une image qui ne correspond pas à la réalité.

De ce point de vue, j'ai entendu vos propos ces dernières heures qui se voulaient être rassurants. C'est bien d'être rassurant, mais il faut aussi que derrière, les actions soient réelles et que la gouvernance de cette situation, si elle devait se produire, puisse effectivement assumer cela.

Enfin, je voudrais aussi, au-delà des autres questions déjà posées par mes collègues, savoir de quelle façon le Gouvernement wallon prend aussi à sa charge la partie plus consommation, efficacité énergétique. Car, finalement, l'offre va diminuer – le vrai problème c'est aussi que l'on consomme trop d'énergie. Enfin, les deux se regardent, et de ce point de vue, il y a là une action régionale très importante, même si elle ne sait sans doute pas être uniquement mise en œuvre dans les prochaines semaines, que c'est un travail de plus longue durée, bien entendu. Mais là, par contre, on est évidemment sur une question régionale.

Voilà, Monsieur le Président. Je pense qu'il y a beaucoup de questions qui ont été posées. On est effectivement sur un débat d'abord fédéral, mais il y a des compétences régionales très importantes et puis,

surtout – puisque certains experts ont soulevé le fait qu'il y avait une iniquité de traitement, voire un problème de légalité dans l'élaboration du plan de délestage – il me paraît très important que le Gouvernement wallon soit présent et nous donne son analyse sur cette situation, sachant que les conséquences possibles, pour la population et pour l'économie en général, sont évidemment très importantes.

M. le Président. - Suivant l'alternance majorité et opposition, la parole est maintenant à M. Fourny. Mais il dispose, lui, de 15 minutes.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, beaucoup de questions ont déjà été posées sur le sujet et je vais ramasser mon propos pour en venir sur deux questions. Deux questions qui concernent plutôt la Région puisque le débat est de compétence fédérale et relève principalement du Fédéral. Il n'empêche que dans le courant du mois d'avril de cette année, au niveau des communes, une circulaire a été adressée par Mme la Ministre Tillieux, à l'époque en charge de la gestion des maisons de repos, à l'attention des différents bourgmestres pour faire un état du mode de fonctionnement des maisons de repos et de la possibilité d'envisager ou non l'installation de groupes électrogènes pour maintenir les maisons de repos en état d'activité.

J'imagine qu'à l'époque, il y avait une volonté au niveau wallon de s'immiscer dans la gestion de cette crise au niveau du délestage et du black-out éventuel. Y a-t-il eu des retours précis et un suivi effectué par le département à ce niveau ? Cela dans la mesure où cette missive a déclenché, dans le chef de nombre de bourgmestres et de municipalistes, des réactions en tous genres et a amené nombre de ceux-ci à s'enquérir de la possibilité de disposer de groupes électrogènes que ce soit auprès de la Défense, que ce soit auprès de la protection civile ou des pompiers. D'aucuns se sont empressés d'acheter des groupes électrogènes. Cela a créé un vent de panique au travers de toute la Belgique. Il apparaît maintenant que nombre de fournisseurs sont en incapacité totale de pouvoir, aujourd'hui, fournir des groupes électrogènes compte tenu de la démarche effectuée à l'époque.

À ce propos, j'imagine que le Gouvernement wallon a d'une manière ou d'une autre été mis au courant ou informé par le Fédéral de la manière dont les choses allaient s'organiser.

Ces premières questions visent en fait à savoir comment, au niveau des maisons de repos, les choses se sont mises en place au niveau wallon.

Deuxième élément important, celui de la problématique de la communication. Cela fait depuis 2012 puisque le plan de délestage a été arrêté sur base d'un arrêté ministériel fédéral de 2005. Le temps s'est écoulé, le dossier n'a pas été forcément entrepris d'un point de vue pragmatique, politique, et on l'a laissé un

peu en latence. En 2012, on s'est rendu compte qu'il y avait un risque potentiel de black-out, en Belgique, et on s'est attelé à travailler le dossier.

Depuis 2012, les gouverneurs ont reçu des informations concernant ce risque de black-out et force est de constater que depuis deux années, on en est toujours au point de départ.

Au point de départ de la communication puisque, au niveau des communes, c'était le cas hier soir dans le Hainaut, et ce sera le cas le 17 octobre prochain en Province de Luxembourg, où une réunion d'information sera organisée à l'initiative du gouverneur. Dans le cadre de ces réunions, les informations qui seront communiquées ne sont pas légion. On est quelque part dans l'énumération d'un grand catalogue de plans d'urgence, de mesures qui doivent être prises, qui seront prises, et la mise en place en cascade de toute une série de plans du niveau communal vers le niveau supracommunal, provincial vers le national, en renvoyant chaque fois chacun à ses responsabilités, mais sans ordre précis de marche de fonctionnement.

C'est quand même relativement interpellant puisque, sur base des informations qui nous ont été communiquées par le Fédéral suite à une missive qui était adressée le 12 septembre dernier, il est indiqué, au niveau local, que des cellules de crise communales doivent être mises en place, ainsi que des plans d'urgence communaux, qu'il s'en réfère ensuite à un comité de coordination de crise provincial et puis qu'il faut organiser des communications à l'égard de la population, mais il est évidemment difficile de pouvoir communiquer et de pouvoir entrevoir la mise en place de quelques comités, cellules ou autres de crise dans la mesure où l'on ne dispose pas d'informations pratiques sur la manière dont les choses vont s'opérer.

Ma question s'adresse à vous, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, quant à savoir si, en votre qualité de ministre de l'Intérieur, et votre casquette maintenant de ministre de l'Énergie, vous avez été interpellé à un quelconque moment par le Fédéral pour vous aussi, au niveau wallon, être informé ou pour vous permettre une forme de communication à l'endroit des pouvoirs locaux. Cela me paraîtrait en tout cas utile. Et si cela n'a pas été fait, là, je m'en étonnerais. J'aimerais savoir si vous avez eu, d'une manière ou d'une autre, à prendre part à ces discussions.

On a le sentiment que l'on est dans une improvisation totale. On communique beaucoup, mais on ne prépare pas grand-chose. Il y a un sentiment important d'impréparation qui transpire dans le cadre de ce dossier. Cela effraie, quelque part, la population.

Il faudrait pouvoir mieux organiser la communication vis-à-vis du grand public. Je m'interroge sur la manière dont les choses sont gérées depuis deux

années pour aboutir à la situation que nous connaissons à la fin de cet été.

Quel a été ou quel est le rôle qui est le vôtre dans le cadre de cette manière de fonctionner et d'anticiper le black-out éventuel qui est annoncé ?

Dernière question d'ordre économique, une coupure de courant va induire des problèmes au niveau de l'adduction d'eau. Cela va poser des problèmes pour des usines de type Seveso, en matière de transports, en matière économique, pour le monde agricole. Y a-t-il des mesures qui ont été prévues d'un point de vue économique afin de parer aux éventuels problèmes et aux conséquences que le black-out ou que la coupure temporaire pourrait amener durant cette période telles que fixées par le Fédéral et qui devraient s'étendre entre la fin du mois de novembre et la fin du mois de février ?

Voilà les quelques questions que je souhaitais ajouter au débat qui était engagé sur ce problème du délestage en Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - J'invite M. Bellot à venir nous rejoindre, M. Bellot disposant de 17 minutes et quelques secondes. C'est dire s'il a tout le temps d'exprimer un point de vue complémentaire à celui des enfants de M. Crucke qui sont à l'université.

Monsieur Furlan, ce sera acté dans le rapport, comme je dois d'ailleurs excuser M. Jamar – j'avais oublié de le faire – en mission à l'étranger.

La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Président. Messieurs les ministres, Madame la Ministre, le problème qui nous occupe a, à mon avis, trois aspects. Il y a un aspect technique, un aspect de sécurité des biens et des personnes et un aspect économique.

Nous avons assisté à une des réunions organisées par le gouverneur en Province de Namur. Quand vous arrivez, vous avez beaucoup de questions. Quand vous en sortez, vous avez deux fois plus de questions et vous savez ce qui vous attend en termes d'autorité communale, c'est-à-dire que vous allez devoir établir un plan d'urgence sans avoir les moyens d'y répondre puisque c'est pour faire face à des problèmes tout de même vitaux.

Comment répondre à un gestionnaire de maison de repos qui dirait : « Que dois-je faire si je n'ai plus d'alimentation électrique, avec des personnes qui bénéficient d'un appoint technologique vital ? ». Que doit-on répondre à des gens qui sont dans l'industrie agroalimentaire et qui disent : « Après une heure et demie, deux heures d'interruption d'alimentation de mes congélateurs, la marchandise peut commencer à être altérée » ? Que doit-on répondre à des agriculteurs en

production laitière qui se retrouvent avec leurs bovins qu'ils ne vont pas pouvoir traire, et pas seulement en hiver ?

Bref, le lot de questions que nous recevons est relativement important. La réponse sera très complexe à apporter et nécessitera l'intervention de pas mal de niveaux de pouvoir et d'intervenants.

Mes questions sont claires au niveau de la Région wallonne, puisqu'elle est un niveau dans le cadre du principe de subsidiarité au-dessus des communes. Elle peut donc donner des injonctions, mais elle est aussi une consommatrice importante. Prenons l'exemple de l'éclairage public. Que ce soit l'éclairage public sur les autoroutes, sur les routes nationales, voire même sur les routes communales, la question qui se pose est : le Gouvernement wallon a-t-il l'intention de demander l'extinction complète des éclairages publics sur l'ensemble du territoire pour retarder au maximum la mise en œuvre du délestage dans des zones qui seront privées de tout, que ce soit l'éclairage public ou l'activité économique et autres ?

Deuxièmement, une concertation a-t-elle été organisée avec l'Union des villes et communes de Wallonie ?

Troisième question en termes de sécurité. Imaginez une interruption d'alimentation électrique en plein hiver, avec des conditions de neige et verglas qui nécessitent l'intervention des services d'épandage. Dès l'instant où il n'y a plus d'alimentation électrique – puisque la téléphonie fixe est automatiquement arrêtée et que la téléphonie mobile est arrêtée après quatre heures, puisque les fournisseurs des signaux GSM n'ont d'obligation que pendant quatre heures – l'ensemble des agents qui sont censés être mobilisés ne pourront plus être appelés, que ce soit par leurs supérieurs ou par les autorités communales pour leur demander d'intervenir.

Vous me direz qu'il s'agit peut-être d'un plan catastrophe où l'on voit les choses en noir, mais quand on envisage de mettre en place un plan d'intervention et d'urgence, on doit inventorier l'ensemble des mesures qui doivent être prises en fonction des différentes situations qui peuvent être vécues.

Par ailleurs, il me revient que certaines intercommunales de distribution d'eau ou d'assainissement ont des équipements dont l'alimentation électrique ne peut impérativement pas être arrêtée dans le fonctionnement notamment des stations de relevage, faute de quoi on pourrait connaître des inondations dans des quartiers bas ou dans des zones plus exposées à ces équipements.

Enfin, de manière globale, même si le ministre de l'Énergie au Fédéral a devant lui à la fois les indicateurs de consommation et les indicateurs de production, comment voyez-vous, Messieurs les ministres et

particulièrement Monsieur le Ministre de l'Énergie, la manière d'articuler les plans communaux d'intervention et d'urgence par rapport à un plan régional d'intervention, de recommandation, sachant que des territoires sont hors délestage ? Ils auront l'impression que rien ne se passe. Nous nous adressons à ces territoires, nous qui sommes mandataires de communes concernées par le plan de délestage, pour leur demander de réduire leur propre consommation, que ce soit dans les bâtiments publics ou au niveau de l'éclairage public des communes.

Dernière remarque, je me suis renseigné auprès d'ORES pour savoir si les commandes d'éclairage public pouvaient s'opérer à distance ou si c'étaient des opérations manuelles.

Ce sont des opérations qui peuvent se dérouler à distance.

La consommation totale des communes wallonnes est de l'ordre de 60 mégawatts. La consommation totale de la Région wallonne serait alors de l'ordre de 10 mégawatts. Cela permettrait déjà de reculer significativement les mesures de délestage à prendre.

Quant au black-out, je n'ose imaginer que l'on puisse le connaître puisqu'un black-out, c'est une coupure automatique dans l'urgence du réseau électrique. Je rappelle que les pays qui ont été confrontés au black-out, quand c'est un black-out général, il faut entre 48 heures et 96 heures pour réenclencher l'ensemble de l'alimentation. J'espère que l'on pourra anticiper de toutes les manières qui soient sur un black-out général qui peut résulter malheureusement d'un accident sur un câble de très grosse alimentation.

Voilà les questions que je me permets de joindre à toutes celles qui ont déjà été formulées par mes collègues, sachant qu'il ne sera pas possible, en une réponse, de formuler toutes les réponses à nos attentes, mais sans doute de mettre en place des procédures de concertation indispensable avec l'ensemble des pouvoirs publics concernés.

(Applaudissements)

M. le Président. - Il nous reste dix minutes d'interventions partagées entre M. Gillot que j'invite à nous rejoindre pour six minutes, pendant que M. Puget, lui, s'échauffe – si j'ose dire – pour quatre minutes.

La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Belgique, pays riche, hautement développé : 2014, risque de coupure d'électricité. Comment en est-on arrivé là ?

D'après la secrétaire d'État à l'Énergie, Mme Fonck, le manque aigu d'électricité est simplement lié à un concours de circonstances imprévues.

Cette réponse et cette analyse ne nous suffisent évidemment pas.

Que la lumière menace de disparaître cet hiver n'a rien à voir avec des circonstances imprévues. Comment en est-on arrivé là alors ?

Tout simplement parce que, dans notre pays, ce n'est pas le Gouvernement fédéral qui mène la politique énergétique, ce ne sont pas les gouvernements régionaux qui mènent la politique énergétique, ce ne sont pas les communes qui mènent la politique énergétique. Non, c'est le privé, notamment Electrabel et sa maison-mère GDF Suez, qui décide de l'électricité, la produit et décide comment on la produit.

Année 2014, dix ans après la libéralisation du secteur de l'énergie, nous ne pouvons plus garantir que la lumière continue à briller. Cette crise d'approvisionnement est la douloureuse conséquence d'une politique énergétique qui a fait faillite. Aucune farce inique du destin, mais un désastre dont les partis traditionnels sont eux-mêmes responsables. La loi sur la sortie du nucléaire date de 2003. Ni le secteur, ni le Gouvernement wallon ne s'y sont préparés. Le marché allait tout résoudre. La libéralisation a été applaudie par tous les partis traditionnels. Si on libéralisait suffisamment, il allait de soi que l'on allait investir dans une nouvelle capacité de production. Cela n'a absolument pas été le cas, au contraire.

Avec la libéralisation, les plans d'investissement pour construire une nouvelle centrale électrique ont simplement « valsé à la poubelle ». Tout d'un coup, ce n'était plus la responsabilité du Gouvernement wallon. Ce sont les entreprises énergétiques elles-mêmes qui allaient investir pour garantir un approvisionnement optimal. De ces promesses, aucune n'a été tenue.

Des autorisations ont été délivrées, mais en raison du risque d'investissement et de l'incertitude dans l'évolution de prix du gaz, on ne les a jamais construites. Le géant de l'énergie Eni allait construire une nouvelle grosse centrale au gaz de 450 mégawatts à Seneffe, non loin de Charleroi. L'autorisation a été fournie en 2009, mais cette centrale n'est toujours pas là, pas assez rentable.

En 2008, déjà, les ministres allaient construire une centrale à Navagne, pour le sud de Liège, un endroit que je connais bien. Celle-là non plus n'a jamais été construite parce que, pour Luminus, elle n'était pas suffisamment rentable.

Bien des centrales au gaz ont été fermées par Electrabel, notamment à Seraing et les autres entreprises. La raison est toujours la même : pas assez rentable.

La soif de profit des entreprises d'énergie prime sur les intérêts des gens et de l'environnement. Electrabel ne s'en cache d'ailleurs pas. C'est tout l'avantage avec de

grosses multinationales, comme cela elles ne cachent pas leurs intérêts.

En 2012, lors de la fermeture de la plus grande centrale non nucléaire du pays, à Ruien, Electrabel déclarait « Nous ne sommes pas responsables de la sécurité, de l'approvisionnement de l'électricité en Belgique. Étant donné le climat actuel, nous ne ferons certainement pas de nouveaux investissements en Belgique ». Une forme claire de chantage.

Il faisait remarquer, ce chantage, qu'aucun grand producteur d'électricité n'investissait en Belgique. À ce moment-là, le Gouvernement wallon aurait dû intervenir. Le PTB a dit alors que la fermeture devait être interdite. Au besoin, nous aurions dû nationaliser ces centrales pour produire nous-mêmes du courant, car nous avons besoin de cette électricité. Nous savions qu'il y avait un problème, mais les gouvernements n'ont rien fait. Qu'on ne dise pas aujourd'hui aux travailleurs qu'il s'agit de circonstances malheureuses. Si nous devons tirer une conclusion de cette débâcle énergétique, c'est bien celle de la faillite du marché de l'énergie. Cela ne fonctionne simplement pas. Les prix du marché ne poussent pas les entreprises à faire de nouveaux investissements alors que la collectivité en a impérativement et urgemment besoin.

Un plan de délestage quel qu'il soit ne sera jamais qu'une catastrophe organisée au lieu d'une catastrophe non organisée. C'est toujours cela.

On ne peut pas faire reposer son approvisionnement en énergie sur cette logique du profit. Il n'y a qu'une alternative : que les pouvoirs publics sortent un plan stratégique pluriannuel dans lequel on déterminera, uniquement sur base de critères objectifs, quel mix énergétique est nécessaire pour élaborer un système d'énergie durable. Ce sont les pouvoirs publics qui doivent dire « Nous voulons cette centrale pour telle date ». Les pouvoirs publics doivent avoir les rênes en main et mettre eux-mêmes les investissements en route.

Si les entreprises d'énergie veulent y jouer un rôle à nos conditions et sur base d'une marge bénéficiaire réglementée, pas de problème, mais autrement, les pouvoirs publics doivent le faire eux-mêmes. Je vous pose la question, Monsieur le Ministre, qu'allez-vous faire pour que des multinationales comme Electrabel, mues uniquement par le profit, ne puissent avoir un poids déterminant dans la politique énergétique de la Belgique et qui induit des conséquences inacceptables pour la Région et ses habitants ?

Une petite remarque. Puisque chacun y va ou de son lapin ou de son poney, je vais y aller de mes enfants et dire simplement qu'eux ne sont pas à l'université. Ma fille est assistante sociale, elle aura du travail, elle, malheureusement, je pense. Mon fils est professeur de sciences et vu l'état de l'enseignement, même si ce n'est

pas une de nos compétences, il risque d'avoir du mal. Je vous remercie.

M. le Président. - Après cette page familiale, nous en arrivons à M. Puget qui, lui, dispose de quatre minutes. Je l'invite bien sûr à venir rejoindre la tribune. Et puis, M. Furlan, si je suis bien informé, répondra au nom de l'ensemble du Gouvernement wallon, y compris son collègue de l'Économie, mais cela c'est pour dans quelques minutes.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Merci, Monsieur le Ministre, d'écouter nos questions.

Effectivement, comme l'a dit notre collègue tout à l'heure, certains y verront un objet de débat politique. Ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, je pense que ce n'est pas l'heure. Il faut quand même se rendre à l'évidence que certains choix politiques ont été pris dans les années antérieures. Cette crise découle de ces choix dans lesquels on a voulu – je vous ai entendu ce matin, Monsieur le Ministre, renouer avec le grand public – le développement durable. Pour que ce soit du durable, il ne faut pas aller chercher l'argent dans leur poche, autrement, cela ne durera jamais longtemps. C'est la première chose.

Le coût exorbitant de ces choix, aujourd'hui, des certificats verts, je le rappelle : 2,5 milliards d'euros répartis sur les 15 prochaines années, plus le retour des six milliards de l'éolien. Tout cela, encore une fois, on va le chercher dans la poche de nos concitoyens.

Les résultats sont catastrophiques sur le budget des ménages et pour la compétitivité des entreprises, avec un prix de l'électricité qui n'arrête pas de monter – et je pense que cette crise va encore le faire monter, mes collègues l'ont déjà signalé tout à l'heure. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, on continue dans cette voie où l'on prend le temps de la réflexion. Que va-t-on mettre en place pour les années à venir et les choix que nous devons prendre aujourd'hui avec cette menace de black-out, qui n'arrivera certainement pas, mais en tout cas qui aura pour objet de nous faire réfléchir sur notre avenir d'indépendance énergétique ?

Je vais rentrer plus dans des choses, dans notre réflexion. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je ne vais pas les répéter, mais j'ai simplement pensé à l'automobiliste qui arrivera à un carrefour ou à un feu tricolore qui sera rouge, il va relever la tête, il n'y aura plus de lampes, il va réaccélérer et ce sera simplement à cause du black-out. Et l'autre automobiliste qui viendra dans l'autre sens, il n'y aura plus d'électricité, le feu va se couper, il pensera qu'il sera vert. Je pense que nous allons avoir quelques soucis de ce côté-là.

Si je peux me permettre, Monsieur le Ministre, avez-vous prévu des messages via les médias lorsqu'il y aura...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Oui, je me doute qu'il y a des choses qui sont déjà prévues, mais bon, moi je ne suis pas informé. J'ai entendu qu'il y avait eu des réunions organisées par les gouverneurs où l'on a invité les bourgmestres, mais nous ne sommes pas tous bourgmestres ici. C'est la première chose.

La deuxième chose, nous avons un débat aujourd'hui. Des bourgmestres ont déjà assisté, ont déjà reçu des informations, ou des collègues ont reçu des informations dont nous ne disposons pas. Effectivement, ce sont des questions peut-être auxquelles des réponses ont déjà été données.

Enfin, un peu plus pragmatique, je pense à nos entreprises avec leurs systèmes d'alarme. Nous avons contacté Assuralia pour voir un peu ce qui se passerait en cas de coupure d'électricité. Tous ses systèmes d'alarme ont une batterie, mais pas tous. Et les dispositifs des assurances sont différents suivant les contrats. Assuralia ne se positionne pas aujourd'hui puisqu'il y a des entreprises qui sont assurées en cas de coupures d'électricité ou en cas de remise en fonctionnement et de surtension lors de la remise de ce fonctionnement. Et d'autres ont des contrats où elles sont assurées pour le contenu, par exemple de frigos, mais ne sont pas assurées lors de la remise.

Il y aura des disparités au niveau des entreprises. Je pense qu'il faudrait une harmonie, en tout cas à ce niveau-là, et je compte naturellement sur notre représentant, Monsieur le Ministre, pour mettre cela au point.

Je souhaiterais conclure en demandant que, effectivement, les présentations qui sont faites à différents niveaux de pouvoir soient aussi faites au niveau des parlementaires afin qu'ils soient aussi informés de ce qui va se passer sur le terrain parce que, nous aussi, nous sommes interpellés par nos concitoyens.

Merci de m'avoir écouté.

M. le Président. - Merci, Monsieur Puget, en plus vous êtes resté strictement dans votre temps de parole. J'invite dès lors, après cet important débat, M. Furlan, au nom du Gouvernement, à répondre à l'ensemble des interrogations, interpellations, suggestions, critiques, doléances et attentes.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je remercie M. le Président de me céder la parole. D'abord quelques éléments si vous me le permettez.

C'est une compétence exclusivement fédérale dont nous parlons aujourd'hui. J'en veux pour preuve que les

régions ont été associées, la semaine passée, seulement pour les trois régions, Bruxelles, la Flandre et nous-mêmes, à une réunion qui s'est passée en présence du Gouvernement fédéral, plutôt pour nous informer des mesures qui avaient été prises que pour nous solliciter d'une quelconque façon.

Permettez-moi quelques considérations tout à fait ponctuelles. Il est clair, et M. Bellot l'a rappelé, qu'un black-out peut intervenir à tout moment, de même qu'une coupure d'électricité. J'ose donc espérer que tous les secteurs, toutes les entreprises qui peuvent, demain, être affectés, en dehors de l'hiver, sont équipés pour pouvoir répondre aux accidents qui peuvent survenir.

Je voudrais dire aussi à mes amis du PTB-GO ! qui, ce matin, voulaient que je régionalise la sécurité sociale, cet après-midi, ils veulent que je régionalise l'électricité. Ce n'est peut-être pas tout à fait un bon message non plus à assurer envers un certain nombre de nationalistes flamands.

Vous me permettrez enfin de dire que j'ai l'impression que, au Fédéral, on a parfois pris le problème à l'envers, c'est-à-dire que l'on a d'abord créé l'incertitude sans pouvoir apporter de réponse et que, maintenant, on cherche des réponses pour répondre à l'incertitude. Sans doute, si l'on n'avait pas parlé de black-out aussi vite et donc de plan de délestage, mais si simplement on s'était penché sur les solutions à apporter, on aurait pu avoir finalement une réponse à donner à la population qui n'ameute ni le Parlement, ni les médias d'une manière multiple et diverse.

Permettez-moi quand même un mot de contexte. De quoi parle-t-on ? Finalement, suite à la fermeture de Doel 3, de Doel 4 et de Tihange 2, la sécurité d'approvisionnement ne peut être garantie à certains moments. Il existe un risque de pénurie pour cet hiver, risque de pénurie qui peut se concrétiser par un black-out. Pour éviter ce black-out, il y a donc un plan de délestage.

On peut disserter à longueur de temps sur le black-out, mais je pense pouvoir dire que malgré les erreurs de communication du Gouvernement fédéral, la chose a été prise en main puisque, aujourd'hui, on ne parle plus que des conséquences d'un plan de délestage.

En valeur absolue, quel est le risque ? Les capacités de l'hiver de 2014-2015 sont de 20 026 mégawatts qui sont répartis comme suit : 7 746 mégawatts en non intermittent ; 4 930 mégawatts en intermittent ; 3 500 mégawatts en interconnexion ; 850 mégawatts en réserves énergétiques.

La capacité belge de production est de 15 676 mégawatts. Toutefois, il faut y soustraire 3 080 mégawatts d'énergie solaire qui ne peut, bien entendu, être activée en soirée. La production belge est

de 12 596 mégawatts, chiffre à retenir au-delà des explications techniques.

Le problème du délestage – mettez de côté le problème de black-out – c'est un problème de pic de consommation. Le pic de consommation est estimé quant à lui à 13 470 mégawatts. Toutefois, ce pic est une possibilité et non une certitude. Si pic il y a, notons que cela ne peut être que dans les tranches de 17 à 20 heures.

S'il existe une pénurie, s'il n'existe plus de risques de black-out et s'il existe un délestage, ce sera dans cette tranche horaire de 17 à 20 heures.

Posons-nous maintenant la question de savoir ce qui se passe en cas de pénurie et comment on peut la gérer ?

D'abord, il y a une procédure. Que nous dit-on de la procédure ? C'est qu'il y a une pénurie lorsque, à J-7, sept jours avant la pénurie, il est constaté que le niveau de la consommation estimée ne pourra probablement pas être couvert par l'offre disponible sur le marché, par l'interconnexion, ou par la gestion de la demande.

Le risque de pénurie existe principalement, comme je vous l'ai dit, entre 17 et 20 heures, et ce n'est qu'à J-1 que l'on aura la certitude de ce risque.

En cas de pénurie, il existe une procédure en huit phases : la détection, la notification, la préparation de la concertation de crise, la concertation de crise, la communication des décisions prises, la coordination des mesures et l'information de la population, le suivi et la transition vers le retour à la normale.

Cet élément de procédure étant éclairci, parlons du plan de délestage.

Les ministres fédéraux de l'Économie et de l'Énergie peuvent décider, pour éviter un black-out, d'activer un plan de délestage, pour éviter cette coupure générale de courant.

Ce plan comprend six tranches et c'est un total de 500 mégawatts par tranche. Elle est composée de plusieurs zones – c'est cela qui a fait l'objet du débat – réparties sur l'ensemble du territoire. Ces tranches ont été définies sur base des postes de relais de fréquence qui se déleteraient manuellement par Elia, sur décision des ministres fédéraux.

Ce plan a été établi par Elia – il a fait couler beaucoup d'encre – sur base de critères qui ont sans doute été remis en cause, mais qui aujourd'hui semblent faire l'objet d'un consensus.

De quoi parle-t-on en termes d'heure ? C'est cela qui intéresse la population. Si Doel 4 est réactivé, ce qui semble être le scénario le plus probable aujourd'hui, mis sur la table par Electrabel, nous parlons d'un plan de délestage pour l'ensemble de la Belgique de cinq heures

réparties sur cinq zones, ce qui fait, en moyenne, si toutes les zones étaient égales, une heure.

Si Doel 4 n'est pas réactivé et que l'hiver est normal, le total cumulé de délestage pourrait être de 49 heures, toujours pour l'ensemble de la Belgique, toujours pour l'ensemble des cinq zones.

Et si Doel 4 n'est pas réactivé, et que l'hiver est rude, y compris dans le sud de la France, dans le nord de l'Italie, au sud de l'Allemagne, le total cumulé des heures de délestage serait alors d'un maximum de 116 heures.

Il faut noter que les GRD ont édité les vues délestées par tranche afin d'affiner l'analyse d'impact de ce plan de délestage.

Vous voyez, il y a risque de black-out, il ne faut pas le nier. Ce risque de black-out a été commué aujourd'hui en un risque de délestage. Ce risque de délestage ira de cinq heures pour l'ensemble du pays à 116 heures pour l'ensemble du pays, si une série de conditions, et notamment de conditions atmosphériques, sont catastrophiques sur l'ensemble de l'Europe. Il faut quand même prendre en compte ce risque, même si l'on se doute que les probabilités de mise en application sont relativement mesurées.

Quelles sont les mesures prises ?

Catherine Fonck, ma collègue gestionnaire de ce dossier, a précisé en commission, le 22 août dernier, que des mesures ont été prises par le Gouvernement pour faire face à une éventuelle pénurie. Quelles sont ces mesures ?

C'est d'abord l'activation de nos réserves stratégiques : 850 mégawatts. C'est l'augmentation des importations : 3 500 mégawatts. C'est enfin – ce sur quoi vous m'interpellez aujourd'hui – la sensibilisation et la réduction de la consommation. Un plan de communication est en cours et nous sera proposé par le Fédéral ; j'y reviendrai.

Il ne conviendrait pas de brouiller encore plus un message déjà fortement brouillé par un plan de communication propre à la Région qui ne dirait pas tout à fait ce que dit le Fédéral. Le fait est que c'est une compétence fédérale, le Fédéral est à la manœuvre. Il nous a associés à la réflexion, certes un peu tard, mais associés quand même. C'est avec les trois régions que nous réfléchissons, aujourd'hui, à un plan de communication, de sensibilisation à un certain nombre de comportements.

Je vais prendre un exemple. Le risque de délestage est entre 17 heures et 20 heures. Sans parler de coupures générales d'électricité, de se chauffer à la bougie, sans éteindre vos postes de télévision pour ne pas pouvoir suivre l'émission *Koh-Lanta* ou une autre qui passe, un certain nombre de comportements qui consisteraient,

entre 17 heures et 20 heures, à ne pas faire tourner la machine à laver, à ne pas faire tourner le séchoir, à ne pas faire « tourner le fer à repasser », seraient déjà des mesures de nature à apporter une certaine solution à ce problème, à éviter un délestage.

Il y aura, à mon sens, que cela se fasse via les bourgmestres, via les communes ou directement par voie de presse, toute une action de sensibilisation auprès de la population qui sera à mener. Cette action de sensibilisation est à mener par le Fédéral. On me dit que le montant de cette opération de communication est estimé à 3,5 millions d'euros, mais que, toutefois, le Fédéral serait en peine, aujourd'hui, de dégager les moyens budgétaires. Nous en discuterons.

La difficulté que je n'ai pas soulevée à l'entame, c'est qu'aujourd'hui, je discute avec deux ministres et que, demain, je peux en avoir deux autres. Vous n'êtes pas sans savoir que la Suède débarque en Wallonie, en Belgique, que nous serons bientôt envahis et que, dès lors, Monsieur Borsus, c'est peut-être avec vous – j'en serais fort aise, d'ailleurs – que je pourrai discuter de la mise en œuvre de ce plan.

Il y a un facteur d'incertitude supplémentaire. Je ne voudrais pas stigmatiser M. Borsus. Ne croyez pas que j'ai fait moi-même un choix sur le ministre qui devra assumer cette compétence. Ce n'est pas ma responsabilité.

M. Borsus (MR). - Vous venez d'être victime d'une contagion présidentielle, Monsieur le Ministre.

(Rires)

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. – Oui, mais je me suis très vite extirpé, vous l'avez vu.

J'ai parlé du plan de délestage, des mesures prises, de la procédure. Il y a aussi un certain nombre de secteurs prioritaires dont il faut que je vous touche un mot.

L'arrêté ministériel prévoit que le gestionnaire de réseau de transport peut, suite au plan de délestage, réalimenter un certain nombre de clients que l'on aura jugés prioritaires à concurrence de 10 % de la puissance prélevée.

Dans la zone, et admettons que l'on soit face au cas le plus favorable de 49 heures, il y a 10 % que le gestionnaire de réseau de transport peut prélever pour alimenter des secteurs prioritaires. Quels sont les secteurs qui, même s'ils sont dans la zone délestée, ne verront pas leur courant coupé ? D'abord, les hôpitaux et les centres de soins. Ensuite, un certain nombre d'autres clients, mais je pense que ce sont ceux-là qu'il faut mettre en avant. Je vous invite à consulter le plan pour voir les autres secteurs prioritaires.

Concernant la communication, je vous en ai déjà touché un mot.

Par rapport aux mesures à prendre, le Fédéral informe les gouverneurs. C'est la procédure qu'il a choisie. Il n'informe pas la Région. Il informe les gouverneurs qui sont, ensuite, chargés de répercuter cette information vers les bourgmestres. Des réunions sont aujourd'hui en cours, organisées par province. M. Bellot a l'air de dire que les réponses ne sont pas satisfaisantes. Je m'en ferai le relais auprès des ministres fédéraux de l'Énergie, présents et à venir, lors de notre prochaine rencontre. C'est à ce niveau essentiellement que le Gouvernement fédéral pourrait gagner en performance.

Troisième élément de réponse, l'information par secteur, vous m'avez interrogé là-dessus. Le cabinet du ministre-président, M. Magnette, coordonne la rédaction d'un tableau de synthèse qui reprend les administrations fonctionnelles, les organismes d'intérêt public, dont le Gouvernement wallon assure aujourd'hui la tutelle, avec les conséquences pour chacun d'entre eux en cas de délestage.

Il a également demandé d'identifier pour chaque administration, pour chaque OIP, les mesures préventives – vous en avez parlé – qui pourraient être prises pour diminuer la consommation d'électricité ainsi que d'élaborer une procédure de gestion de crise dans le cadre d'un plan de communication global de l'activité.

Comment cela se traduit-il ? Pour les entreprises, il faut récolter les informations et identifier les mesures prises pour les entreprises. M. le Ministre Marcourt a rencontré divers secteurs, c'est-à-dire les fédérations, l'Union wallonne des entreprises, la FEB, Ecetia, Agoria, ainsi qu'Elia, ORES et Tecteo. Il faut distinguer les entreprises reliées directement à Elia et celles qui ne le sont pas.

Un certain nombre d'entreprises sont fournies directement par Elia qui avait conclu, avec celles-ci ou avec certaines d'entre elles, un contrat « d'interruptibilité ». Cela veut dire qu'elles ont un délestage conventionné avec Elia. C'est vous dire si elles sont normalement au courant du problème. Si ces contrats s'avéraient insuffisants, ces entreprises qui achètent le courant moins cher tout au long de leur existence, finalement, en cas de plan de délestage, acceptent d'être délestées en premier. Si les contrats conclus s'avéraient insuffisants, le ministre de l'Énergie fédéral pourrait alors prendre la décision d'interrompre certaines cabines.

Il y a aussi un certain nombre d'entreprises et notamment les plus petites, celles qui nous préoccupent, sans doute aussi les moins outillées pour répondre à un certain nombre de coupures. Je pense aux fermiers, aux PME – vous avez cité l'industrie agroalimentaire – en tout cas, elles sont souvent, pour la plupart, non reliées à

Elia ; elles sont aussi susceptibles d'être coupées dans le cadre d'un plan de délestage.

Il doit encore y avoir une analyse spécifique de la question ; elle est en cours. Il semblerait que le critère Seveso pourrait être le meilleur critère à prendre en compte.

Par ailleurs, nous avons été alertés – quand je dis « nous », c'est le ministre de l'Économie – sur les dommages que pourraient subir certaines entreprises dans leur processus de production en cas de coupure immédiate. On cite notamment les fours réfractaires. On n'a pas encore de réponse à ce jour, sauf à estimer qu'un certain nombre d'entreprises qui sont très sensibles aux coupures de courant, ne risquent d'être privées de courant qu'en cas d'hiver douloureux. Dès lors, on peut estimer qu'elles sont à même d'avoir pris des mesures, même si une analyse est en cours à ce niveau.

La FEB nous informe qu'elle centralise actuellement l'ensemble des questions posées et qu'elle se chargera de fournir des réponses lorsque des personnes compétentes auront pu y apporter une réponse.

Parallèlement aux risques de pénurie que pourraient subir les entreprises, se posent aussi des questions juridiques relatives au chômage technique et à la responsabilité en cas de dommage. Sur ces questions, un certain nombre d'analyses sont en cours, dont on ne dispose pas encore à ce jour les réponses.

Vous m'avez interpellé sur un sujet que je connais mieux, celui des pouvoirs locaux, et vous me permettrez d'en dire quelques mots. Au niveau des pouvoirs locaux, plusieurs problématiques se posent. La première à laquelle je pense, ce sont les bourgmestres, ces citoyens de première ligne qui, dans cette fonction qui leur est transférée par l'État fédéral relative au maintien de l'ordre et de la sécurité, se posent le problème de la responsabilité civile et pénale, responsabilité en cas de dommages subis par des tiers.

J'ai demandé une note juridique à cet effet pour être certain que cela ne retombe pas sur les frêles épaules de nos amis les élus de première ligne et de pouvoir les protéger, le cas échéant.

Le plan de délestage prévoit, dès la décision prise, la mise en place de centres de crise provinciaux et communaux. À l'heure actuelle, chaque commune et chaque province sont obligées de disposer d'un plan d'urgence.

Un plan particulier d'urgence doit être préparé. Ce plan doit envisager tous les risques qui pourront survenir sur un territoire communal qui serait, pour l'occasion, privé d'électricité, mais d'autres choses peuvent se passer.

La question qui se pose légitimement pour les bourgmestres, c'est comment recenser ces risques,

comment apporter des solutions. Je confirme qu'actuellement, au vu des réponses qui m'ont été fournies par le Fédéral, je considère qu'ils restent dans l'incertitude la plus totale quant aux tâches qui leur seront demandées. Je confirme entièrement les propos de M. Bellot.

Les bourgmestres ont, en effet, reçu des gouverneurs des documents remis à ceux-ci lors de la Conférence des gouverneurs qui s'est tenue le 3 septembre 2014. L'information reste très fragmentaire. On peut aussi convenir, à la décharge de mes collègues du Fédéral, que les tergiversations sur le plan présenté par Elia ont, jusqu'ici, empêché une information complète du secteur.

Les gouverneurs, dans leur mission fédérale, programment actuellement des rencontres d'information où un certain nombre de questions seront soulevées. Ces questions remonteront vers les ministres de l'Énergie et de l'Intérieur et les gouverneurs seront amenés à de nouveau rencontrer les bourgmestres pour apporter un certain nombre de réponses parce que des problèmes très locaux se posent. Je comprends la crainte qui est, à ce stade, manifestée par un certain nombre d'élus locaux.

À l'entame de mon explication, je vous ai dit que je considérais que le problème avait été un peu appréhendé à l'envers. On a d'abord créé l'émoi avant d'apporter les réponses. Il aurait fallu envisager le problème dans sa globalité avant d'ameuter la totalité de la population.

On peut citer, à titre d'exemple, des questions posées, car j'en ai eu quelques-unes.

Qu'en est-il en cas d'arrêt d'un train brusquement sur le territoire communal ?

Les élus locaux doivent-ils prendre en charge, pendant les quelques heures du plan de délestage, les voyageurs qui, non seulement ne voyageraient plus pour l'occasion, mais en plus, seraient dans le noir complet ? Comme ce plan de délestage risque d'intervenir dans les périodes de grand froid, cela peut poser un certain nombre de problèmes.

Sont-ils chargés de l'accompagnement des voyageurs ? Si oui, comment, avec quels moyens ? La zone sera-t-elle concertée ? Seront-ils prévenus ? La SNCB coupera-t-elle ses trains en rase campagne le jour où l'on coupera l'interrupteur ? Ou prendront-ils la précaution de les arrêter préalablement dans la gare la plus proche ? Ce qui me semblerait – mais c'est une mesure de bon sens – aller relativement de soi. Ce sont des questions qui sont, aujourd'hui, légitimement posées et auxquelles nous n'avons pas encore de réponses.

J'englobe dans cela les questions relatives aux feux de signalisation posées par l'un d'entre vous. Effectivement, l'épandage éventuel, cela doit se passer en période de grand froid et que, dès lors, un certain nombre de nos ouvriers, en cas de coupure d'électricité

publique, devraient travailler dans le noir pour permettre aux véhicules des travailleurs de partir le matin, pour certains, amener les enfants à la crèche, pour d'autres, aller à son travail. La sécurité des maisons de repos, question qui revient largement.

Pire encore, ou plus difficilement appréhendable, la question d'un certain nombre de citoyens plus fragiles qui restent dans leur demeure, comme des personnes sous respirateur, qui ont besoin de soins spécialisés. Ce qui est concentré dans les maisons de repos de santé et de soins, évidemment, est plus facilement appréhendable que ce qui est éparpillé dans la population. C'est aussi là qu'il y a un certain nombre de besoins sociaux et parfois plus criants que ceux que l'on rencontre dans nos collectivités.

Au-delà de toutes ces interrogations posées légitimement par les élus locaux, au-delà de la responsabilité qui peut peser sur leurs épaules, les communes se posent aussi, inévitablement, une question à laquelle nous n'avons pas encore apporté de réponse, à laquelle le Gouvernement fédéral n'a pas encore apporté de réponse : qu'en est-il de la prise en charge des coûts engendrés par cette opération, frais de personnel, frais de fonctionnement, frais d'organisation ? Quelles sont les conséquences sur les budgets communaux ?

En conclusion, je dois – le texte le dit – malheureusement constater que les acteurs de première ligne sont, aujourd'hui, peut-être les moins bien informés et ce sont, cependant, eux qui, via leurs journaux communaux, via les sites internet, seront le plus à même d'informer les citoyens et, sans doute, d'éviter le sentiment de catastrophe programmée qui existe aujourd'hui.

Un mot concernant les routes et les voies navigables. C'est mon collègue le Ministre Prévot qui, avec son administration, établit un plan qui prend en compte les impacts sur la circulation automobile, les services divers, la sécurité des usagers des routes et des voies navigables ainsi que la sauvegarde des infrastructures qui y sont liées.

Il y a aussi des problèmes relatifs à la production d'hydro-électricité, sont aussi de la compétence de mon collègue le Ministre Prévot. Je vous assure qu'il y travaille.

Un dernier souci : celui des télécommunications, c'est vous dire que nous avons balayé l'ensemble des secteurs. Le Fédéral a demandé à l'IBPT de charger les opérateurs d'analyser l'impact sur le fonctionnement de leur réseau d'un plan de délestage. Les résultats sont attendus pour la mi-octobre, mais il semble déjà acquis que les fonctionnalités de base du réseau Astrid seraient garanties pendant plus de huit heures.

Un mot sur le centre de crise régional. Dans sa mission de point de contact vis-à-vis des autorités

fédérales de crise, le centre régional de crise a été informé récemment de manière officielle de l'état d'avancement du dossier délestage tant par le SPF Économie que par le Centre de crise fédéral. Une série de réunions d'information sont d'ores et déjà programmées avec des thématiques spécifiques.

Plusieurs questions fondamentales y sont relevées : des questions relatives à la circulation ferroviaire, au fonctionnement des réseaux de communication, à la fermeture éventuelle des établissements scolaires. Ce sont des questions sur lesquelles nous attendons des réponses.

Le centre régional de crise collabore de manière permanente avec les cinq gouverneurs wallons sur ce dossier.

Plusieurs actions concrètes sont déjà en cours, des missions prioritaires qui concernent principalement :

- le renforcement des moyens de communication ;
- l'adaptation du fonctionnement de la Cellule d'action routière pour maintenir l'efficacité du Plan routier hivernal ;
- l'identification des infrastructures du Service public de Wallonie soumises à un délestage potentiel ;
- la préparation d'actions de sensibilisation des secteurs d'activités ;
- l'identification avec les producteurs et distributeurs d'eau potable de zones au sein desquelles la distribution pourrait être affectée.

Un travail identique est en cours avec les gestionnaires des stations d'épuration et de démergement.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Au nom du Gouvernement, vous voyez que j'ai fait le tour de l'ensemble de mes collègues rien que pour savoir, dans chacun des départements touchés, ce qu'il pouvait se jouer, se préparer. C'est une problématique importante.

Je vous le redis : je crois que l'on aurait pu agir différemment. Il ne faut pas non plus faire de la Région le centre de tous les maux. Nous sommes ici à la disposition du Fédéral et, je l'ai indiqué à de nombreuses reprises aux deux ministres chargés de cette problématique, la Région est à leur disposition pour relayer un certain nombre d'informations, pour communiquer vers les pouvoirs locaux et vers les citoyens, mais nous ne voulons pas endosser la responsabilité d'une compétence qui n'est pas la nôtre.

(Applaudissements)

M. le Président. - Monsieur le Ministre, je ne vous ai pas interrompu puisque le temps du Gouvernement

était illimité, ce qui n'est pas le cas des orateurs dans leur réplique.

Puis-je dès lors inviter les différents intervenants pour leur réplique :

- M. Crucke pour huit minutes ;
- M. Dermagne pour quatre minutes ;
- M. Henry pour trois minutes ;
- M. Fourny pour quatre minutes ;
- MM. Bellot et Gillot pour deux minutes ;
- M. Puget pour une minute.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai envie de vous dire : merci pour vos questions. Je n'ai pas entendu la moindre réponse aux questions qui ont été posées. J'ai entendu que vous posiez beaucoup de questions. C'est peut-être naturel.

Je sens bien cette volonté de ne pas vouloir tomber dans une sorte de sentiment d'alarmisme, on essaie de rester réalistes. Vous savez ce que Sartre disait du réalisme : « Celui qui est réaliste, c'est celui qui n'agit pas, il constate ». Ce n'est pas suffisant.

Ce que je craignais est en partie arrivé : c'est la faute du Fédéral. Il n'y a que huit jours que le Fédéral vous a informé. Je suppose que votre partenaire au Gouvernement le répétera au Fédéral. Ce sont deux ministres cdH qui s'en occupent au Fédéral. Ils ne vous ont informé qu'il y a huit jours, j'en prends acte, mais je ne veux pas tomber dans ce conflit entre le Fédéral et le Régional. Je vous le dis avec tout le respect et l'amitié que j'ai pour vous : si cela se passe mal, cela va retomber sur tout le monde. On ne peut pas avoir 36 débats comme celui-ci où l'on en sort comme on est sorti hier de chez le gouverneur – M. Bellot l'a vécu lui-même à d'autres moments – sans aucune réponse.

Que dit-on à la sortie de ce Parlement ? Que va-t-on écrire ? On se tait parce que, si l'on sort quelque chose, c'est « pire que bien ». Je vous cite.

Vous avez étudié, on continue à étudier, on va expertiser. Il semble qu'il y a un consensus, on n'en est pas encore sûr, il ne manquerait plus que cela ! Pour les responsabilités, une étude juridique est en cours. Je reconnais l'incertitude dans laquelle se trouvent les communes. Je ne peux donner que des réponses fragmentaires.

Pour la petite histoire, hier, le Gouverneur du Hainaut conseillait aux bourgmestres d'aller vérifier des passages à niveau qui pouvaient rester ouverts et éventuellement de demander aux policiers de se trouver aux endroits les plus stratégiques de la commune pour informer. On est revenu à un siècle qui n'existe plus. On est au XXI^e siècle ! Le XIX^e est passé depuis un certain temps déjà. Il faut arrêter de jouer dans ce petit jeu où

systématiquement on n'est responsable de rien. On est responsable de tout et tous ensemble.

Moi, j'aimerais, Monsieur le Ministre, sincèrement, que l'on n'ait plus ce genre de débat. Car ce n'est pas un débat aujourd'hui, c'est simplement de se dire que l'on ne sait rien ou que l'on ne veut rien nous dire. Ce serait encore pire que certains connaissent des réponses, aient des réponses et ne les donnent pas.

J'ai toujours eu une grande peur par rapport au monopole. Cela fait partie du *core business*, vous le savez, mais pour l'instant, on vit avec un monopole qui s'appelle Elia. S'il le faut, vous êtes dans une commission dans laquelle je suis aussi, il faudra peut-être demander à Elia de venir voir les parlementaires en face, de répondre en face aux parlementaires.

M. le Président. - Après la réaction de M. Crucke, j'imagine un autre point de vue, ou complémentaire, c'est selon, de M. Dermagne pour quatre minutes.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ces réponses qui, effectivement, ne sont pas satisfaisantes, et je rejoins M. Crucke là-dessus. Je pense que M. le Ministre l'a reconnu aussi.

Il y a toute une partie du débat qui a eu lieu ailleurs, peut-être pas suffisamment non plus, de manière fragmentaire. Des réponses doivent encore être apportées. La question de l'incertitude de la situation des mandataires locaux et des bourgmestres en première ligne doit être clarifiée, ainsi que toute une série d'autres points. Je vous rejoins sur ce point-là.

Une réflexion, je pense que ce débat est comme d'autres, mais c'est particulièrement interpellant ici, vu les potentielles conséquences négatives d'un black-out, ou même d'un délestage, tant pour la population, les citoyens au quotidien, que pour le secteur économique. La réflexion est que le fédéralisme de coopération tel qu'on le souhaite, tel qu'on le porte, n'est pas encore mature et cela pose questions. Cela interpelle par rapport à l'avenir sur ce sujet-là, mais aussi sur toute une série d'autres domaines, qui plus est dans le cadre du transfert des compétences et d'une gestion conjointe d'une série d'autres dossiers.

Dont acte ! Chiche à M. le Ministre : pourquoi finalement ne pas entendre les responsables d'Elia dans notre Parlement, même si, une fois de plus, la compétence en tant que telle n'est pas la nôtre. Prenons nos responsabilités. Effectivement, j'avais entendu une fois un président de parti qui disait qu'en politique, on est responsable de tout. On n'est peut-être pas forcément responsable de la gestion des compétences, mais en tout cas de relayer les interrogations, les interpellations des citoyens, du monde économique et de l'ensemble de la population en général.

Je rejoins la proposition de pouvoir entendre éventuellement, dans le cadre d'une commission, les représentants d'Elia.

M. le Président. - C'est au tour de M. Henry pour trois minutes.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les différents éléments.

J'ai été un petit peu surpris par votre réponse parce que, dans un premier temps, j'avais l'impression que vous étiez plutôt rassurant et que vous nous expliquiez toute la procédure, tout ce qui était en cours, et cetera. Je me suis dit que vous aviez l'air rassuré par les éléments donnés par le Fédéral, au-delà de ce qui a pu être donné dans la presse. Et puis, je rejoins tout à fait M. Crucke sur le fait que la longue liste de questions que vous nous avez donnée après, finalement, n'est pas du tout rassurante.

De ce point de vue, je pense qu'il y a encore du travail à faire. Certes, la compétence première n'est pas au niveau wallon, cela je l'entends bien. En attendant, ici, la conséquence, le point de départ, c'est effectivement la fourniture d'électricité et toute l'organisation qui en découle. Après, toutes les compétences sont affectées. Toutes les compétences wallonnes sont concernées. Bien sûr, les communes sont concernées aussi et il y aura des actions à prendre aux différents niveaux. Par ailleurs, les conséquences sont tellement importantes pour la population et pour le secteur économique, que je pense qu'il est tout à fait inimaginable que le Gouvernement wallon considère que cela soit de stricte compétence fédérale.

Je pense que ces questions sont posées et sont en cours d'être posées. Il reste encore un tout petit peu de temps devant nous. Dès lors, on peut supposer que, dans les prochaines semaines, il y aura des réponses concrètes par le Fédéral, par tous les acteurs concernés sur les différents morceaux de réponse. Je pense que c'est vraiment nécessaire pour rassurer aussi la population, sinon, le débat que nous venons d'avoir, c'est bon qu'il ne soit pas démesurément public, car il n'est vraiment pas de nature à rassurer la population wallonne avec toutes les conséquences que cela peut avoir, en termes d'action économique, en termes de comportement citoyen, et cetera. Je pense que nous devons vraiment y revenir.

Par ailleurs, vous n'avez pas vraiment répondu sur la question de l'équité de traitement de notre Région dans le plan de délestage global. J'imagine que vous prenez acte du plan fédéral tel qu'il a été revu, mais c'est tout de même une question qui reste préoccupante et à laquelle nous devons rester attentifs également.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je prends acte de la réponse de M. le Ministre et des informations qu'il nous a délivrées, mais que nous connaissions par ailleurs sur le mode de fonctionnement du plan de délestage. Je mesure ici la limite de l'exercice par rapport à la Région en termes de capacités, mais aussi d'informations. Je ne peux évidemment que le regretter, car il s'agit d'un plan de délestage qui, dans les faits ou d'un point de vue juridique, est organisé depuis 2005. Neuf années plus tard, nous nous posons toujours des questions alors que le risque se pose réellement avec une acuité importante d'années en années et que l'on a attendu toutes ces années pour se réveiller et mettre en place un projet qui puisse tenir la route.

J'espère en tout cas que nous n'aurons pas un hiver trop rigoureux et que nous n'aurons pas à souffrir de ce problème à très court terme, mais gageons en tout cas que les questions posées maintenant puissent obtenir des réponses rapidement et que nous puissions, au niveau local, communiquer vers les populations. Il est vrai qu'il n'y aura pas qu'un seul responsable, Monsieur Crucke, ce seront les responsables locaux qui devront assumer eux-mêmes les premières responsabilités, au motif qu'ils sont en première ligne. Il y a manifestement un problème de responsabilité.

Monsieur le Ministre, je pense qu'en votre qualité de Ministre de l'Énergie et de l'Intérieur, il serait utile que vous puissiez relayer auprès du Fédéral cette préoccupation à très court terme et que nous ayons dans notre commission, la possibilité aussi d'entendre certains acteurs, pas seulement Elia, mais également des responsables au niveau du Service fédéral Intérieur sur la manière dont ils ont appréhendé les choses, afin de pouvoir nous éclairer au mieux et aussi de leur reporter un nombre de questions utiles.

Les réunions organisées par les gouverneurs, c'est très bien. Elles posent des questions, elles suscitent des questions ; elles n'apportent pas de réponses. On ajoute des questions aux questions. Il faudra, à un moment donné, que nous puissions faire entendre notre voix et apporter des réponses aux questions que nous nous posons sur le terrain. Je pense qu'il y a aussi un travail de fond à faire au niveau wallon pour relayer toute une série de préoccupations et surtout se poser la question de savoir s'il n'y a tout de même pas un problème de responsabilité, à quelque niveau que ce soit, du fait d'avoir laissé courir les choses.

Demain, s'il se pose un problème : qui sera responsable ? Je pense que les bourgmestres ne peuvent pas l'être. Ils n'ont pas été informés et sont dans l'incapacité de pouvoir réagir. Le niveau régional est dans l'incapacité de le faire. Au niveau fédéral, il y a toujours le cas fortuit. C'est toujours l'effet dévolutif en cascade des responsabilités qui se posent.

On ne peut plus rester dans cette situation d'impréparation. Au niveau wallon, il faut que nous

puissions apporter notre contribution. C'est peut-être l'occasion de le faire dans le cadre de travaux au sein de notre commission.

M. le Président. - Il nous reste trois répliques pour deux minutes. M. Bellot et ensuite M. Gillot.

La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - Monsieur le Président, je pense que vu le nombre de questions, le nombre de communes interpellées – parce qu'elles le sont quasiment toutes – il faut absolument trouver l'endroit de la concertation et d'uniformisation de l'approche. Est-ce l'Union des villes et communes de Wallonie, est-ce votre administration avec l'Union des villes et communes de Wallonie ? Peu importe.

Deuxième élément. Je pense que l'on ne peut espérer qu'une chose, c'est la reprise de la centrale nucléaire de Doel dans les conditions de sécurité qui sont bien entendu exigées.

La troisième observation pose toute la problématique de la politique énergétique de notre pays parce que l'on est dans une période de ralentissement économique, mais cela veut dire que nous avons quasiment épuisé toutes nos capacités de réserves énergétiques pour les années futures. Il s'agit d'une action à beaucoup plus long terme. On ne peut être qu'interpellé à ce niveau-là même s'il y a des efforts qui sont faits pour réduire la consommation énergétique. Cette question doit être réglée à un niveau supérieur à la Région et sans doute à la Belgique. Enfin, en ce qui concerne les actions de prévention, il faudrait des campagnes de prévention pour indiquer que l'on approche de conditions hivernales très compliquées et il faut demander aux citoyens d'être attentifs, ainsi qu'aux pouvoirs publics. Cela me fait toujours un peu drôle quand je sors d'une ville administrative comme Bruxelles ou Namur, quand je vois qu'à 18 h 30, la plupart des gens ont quitté les bureaux, mais l'ensemble de ceux-ci sont toujours éclairés. Je ne sais pas pourquoi. Peut-être pour les dames de nettoyage, mais elles ne sont pas à tous les niveaux au même moment. Ce sont donc des petits gestes simples à avoir. Voilà, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, l'intervention que je voulais donner en conclusion.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - On apprend à se découvrir. J'apprends à découvrir M. Furlan et déjà au matin, on s'est un peu parlé et je vois avec plaisir que vous êtes un athlète de haut vol. Avec les raccourcis que vous prenez, vous pourriez faire le marathon de Ben Johnson quand il fait le 100 mètres.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il était dopé.

M. Gillot (PTB-GO !). - Vous avez dit que le PTB-GO ! voulait la régionalisation, que ce soit de la sécurité sociale ou de la privatisation de la production d'énergie. C'est peut-être votre rêve, en tout cas c'est mon cauchemar. Il faut rappeler que le Parti socialiste a été partie prenante, que ce soit dans une régionalisation partielle de la sécurité sociale, via la sixième réforme de l'État, ou la privatisation du secteur de l'énergie.

Pour parler un peu plus sur le fond, je n'ai pas entendu beaucoup d'indignation sur le fait que des gens vont devoir subir des coupures d'électricité.

Il est vrai qu'il s'agit d'une compétence fédérale, mais le travailleur et le citoyen s'en moquent que ce soit une compétence fédérale ou régionale.

Je vous ai entendu beaucoup parler des effets, mais très peu des causes et je dois dire que je le regrette ou alors cela voudrait dire que ce Parlement n'a pas de poids pour éventuellement discuter sur un niveau fédéral. Je crois que le Parlement wallon a un certain poids pour intervenir dans le débat.

M. le Président. – La parole est à M. Puget

M. Puget (PP). - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu à certaines questions et d'en avoir

soulevé d'autres. Je peux rejoindre mes collègues et demander à avoir plus d'informations vers notre niveau de pouvoir. Tout le monde est d'accord, j'espère que vous le serez aussi.

Je souhaiterais que nous ne soyons pas ridicules, les mots sont peut-être un peu durs, mais ils ne sont pas destinés uniquement à vous. Je pense que vis-à-vis de nos concitoyens, nous avons l'air un peu ridicule d'annoncer des coupures d'électricité, un black-out, et cetera.

Ne soyons pas non plus ridicules dans la formation et ne soyons pas non plus ridicules dans la gestion.

Si cela arrive, je pense que nos concitoyens ne nous le pardonneraient pas.

M. le Président. - Voilà qui clôture ce débat très animé. Nous en arrivons au terme de nos travaux.

Le Parlement wallon s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 36 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
M. François Bellot, MR
M. Willy Borsus, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
Mme Déborah Gérardon, PS
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Philippe Henry, Ecolo
Mme Anne Lambelin, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. Patrick Prévot, PS
M. André-Pierre Puget, PP
Mme Florence Reuter, MR
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation

INDEX DES MATIÈRES

- Black-out électrique
- Certificats verts
- Maltraitance animale
- Permis de conduire
- Plainte en ligne
- Plan de délestage
- Rave party
- Sixième réforme de l'État
- Titres-services

ABRÉVIATIONS COURANTES

Agoria ASBL	fédération de l'industrie technologique
CREG	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	Gestionnaire de Réseau de Transport d'électricité
FEB	Fédération des Entreprises de Belgique
GRD	Gestionnaires des réseaux de distribution
GSM	Global System for Mobil
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
ORES	Opérateur de Réseaux d'énergies
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
SMS	short message system
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SPA	single-page application (application <i>web</i> accessible via une page <i>web</i> unique)
SPA	Société protectrice des animaux
SPF	service public fédéral